



Fédération Française

**EPGV**



# Guide du club

2 0 2 2 - 2 0 2 3

Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire

# Sommaire

## 1 – PRESENTATION DE LA FFEPGV

- 1.1 – La FFEPGV en quelques chiffres
- 1.2 – L'organisation de la FFEPGV

## 2 – DES OFFRES FEDERALES ADAPTEES ET DE QUALITE

- 2.1 – Les structures de proximité du Club
- 2.2 – Conseils et accompagnement juridique
- 2.3 – Assurance adaptée aux besoins du Club
- 2.4 – Utiliser de la musique en toute liberté
- 2.5 – Bénéficier d'un label reconnu
- 2.6 – Organiser des séjours sportifs
- 2.7 – Des formations pour les dirigeants de Club
- 2.8 – Des formations pour les animateurs
- 2.9 – Subvention plan sportif fédéral
- 2.10 – Des publications pour le Club
- 2.11 – Une base documentaire adaptée aux besoins du Club
- 2.12 – Coopérative de développement des outils promotionnels gratuits
- 2.13 – Accès privilégié à la centrale d'achat Gévédit

## 3 – REUSSIR SA RENTREE SPORTIVE

- 3.1 – Fidéliser et recruter vos licenciés
- 3.2 – Offres de pratiques extérieures
- 3.3 – Offres de pratique en ligne

## 4 – DOCUMENTS ANNEXES

- 4.1 – Bulletin d'adhésion 2022-2023
- 4.2 – Le certificat médical
- 4.3 – La FFEPGV engagée contre les violences sexuelles
- 4.4 – Coordonnées CODEP 22-23
- 4.5 – Coordonnées COREG 22-23

p.05

p.06  
p.07

p.11

p.13  
p.14  
p.15  
p.17  
p.18  
p.19  
p.21  
p.22  
p.24  
p.30  
p.31  
p.32  
p.34

p.39

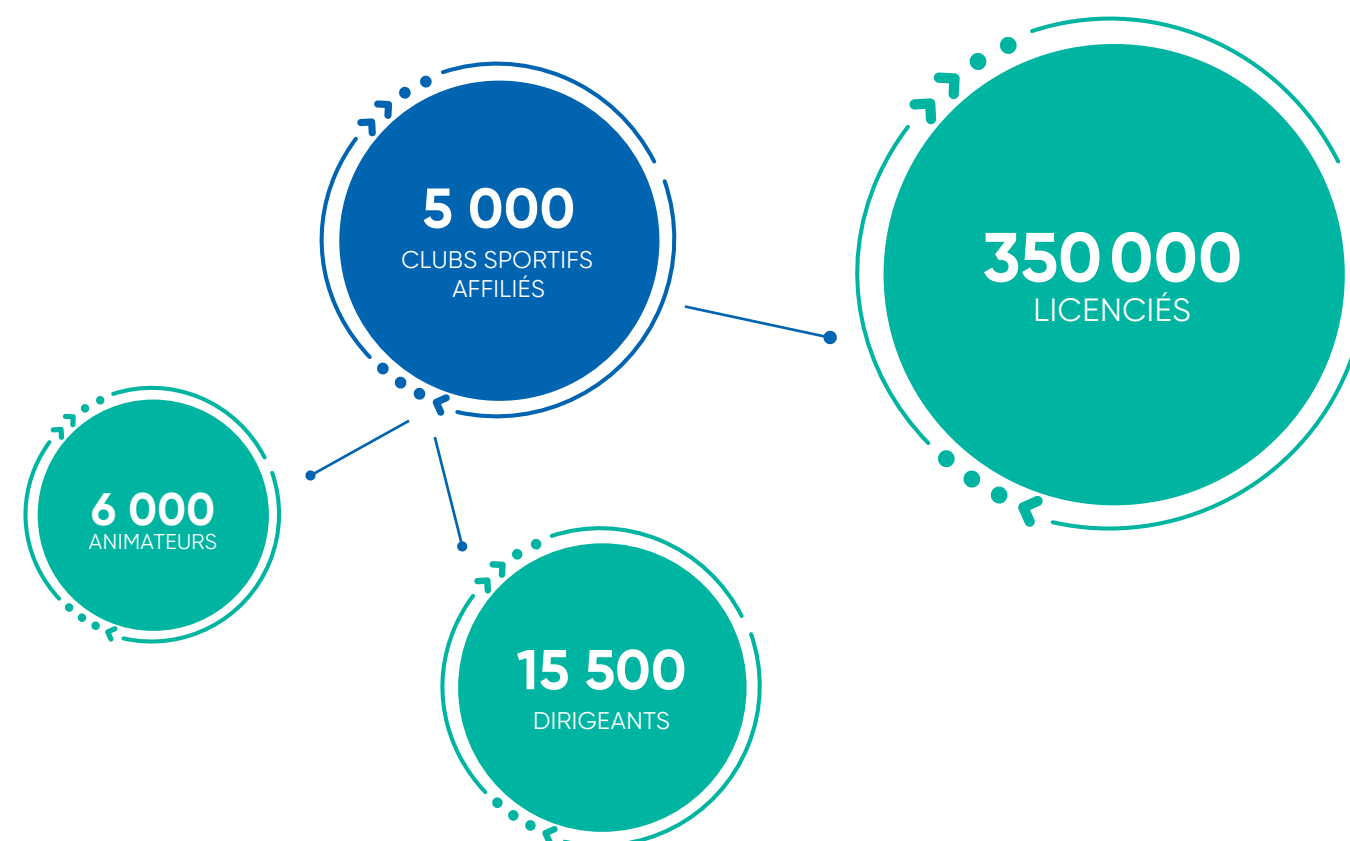
p.40  
p.43  
p.44

p.49

p.50  
p.52  
p.56  
p.60  
p.70

# Fédération Française d'éducation physique et de gymnastique volontaire

Issue d'un mouvement né à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, constituée aujourd'hui de près de 5 000 clubs et de 350 000 pratiquants, la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) est une structure moderne qui a su très tôt professionnaliser son encadrement tout en maintenant l'engagement bénévole de ses dirigeants. Cette combinaison est la clé de la réussite de son développement et du déploiement de ses clubs sportifs sur l'ensemble du territoire.



La Fédération porte le Sport Santé depuis 1993. Aujourd'hui devenu un véritable phénomène de société, ce concept est au cœur de l'action de la FFEPGV depuis près de 30 ans, dans l'objectif de proposer à tous une activité physique et sportive de loisir et de bien-être, permettant d'améliorer sa condition physique tout en se faisant plaisir.

Le club EPGV s'adresse au plus grand nombre, y compris à ceux qui sont éloignés de la pratique sportive : éloignement géographique, économique ou social. Menée grâce aux bénévoles qui s'impliquent au quotidien pour faire vivre l'activité physique pour le plus grand nombre, la mission des clubs EPGV est d'intérêt général : L'accueil de tous les publics, le partage, l'envie d'échanger, d'offrir aux autres les bienfaits d'une activité physique de proximité, convivial et dynamique. En cela, les clubs sportifs affiliés répondent aux attentes de tous (Baromètre Ipsos 2022).





PARTIE  
**1**

# PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

# 1.1 La fédération en quelques chiffres

- 7<sup>e</sup> fédération sportive** et **1<sup>re</sup> fédération non compétitive**
- 5 000 clubs en France et dans les territoires d'Outre-Mer**
  - + 1300 clubs labélisés
  - Club Sport Santé
  - 6 Maisons Sport Santé
- Près de 350 000 licenciés** de 9 mois à 99 ans
  - 91% de femmes
  - 59% + 60 ans
  - 35% 18-59 ans
  - 6% enfants
- 6 000 animateurs** professionnalisés
- +60 activités et programmes**
  - En intérieur et extérieur
  - En présentiel et distanciel
- 15 500 dirigeants bénévoles**
- 13 comités régionaux** (27 cadres techniques) / **95 comités départementaux** (102 conseillers développement)
- de +50 formations disponibles** (En présentiel et distanciel)
- 2 200 certifications en 2021** (100% du réseau EPGV certifié Qualiopi)
- 1 institut de recherches** en Activité Physique et Santé (l'IRAPS)
- 1 centrale d'achat dédiée**

(Février 2022)

## Nos engagements

Une fédération **FORTE, MODERNE** et **CITOYENNE**

- Engagée** auprès de tous les acteurs EPGV
- Reconnue** pour son savoir-faire Sport Santé – Bien-être
- Innovante et moderne** tout en préservant le lien social
- Ambitieuse** pour répondre aux besoins sociétaux actuels
- Efficiente** dotée d'outils performants
- Inclusive et solidaire** en avançant ensemble et pour le bien de tous
- Structurée et agile** grâce à une structuration fédérale efficace et réactive

# 1.2 L'organisation de la Fédération

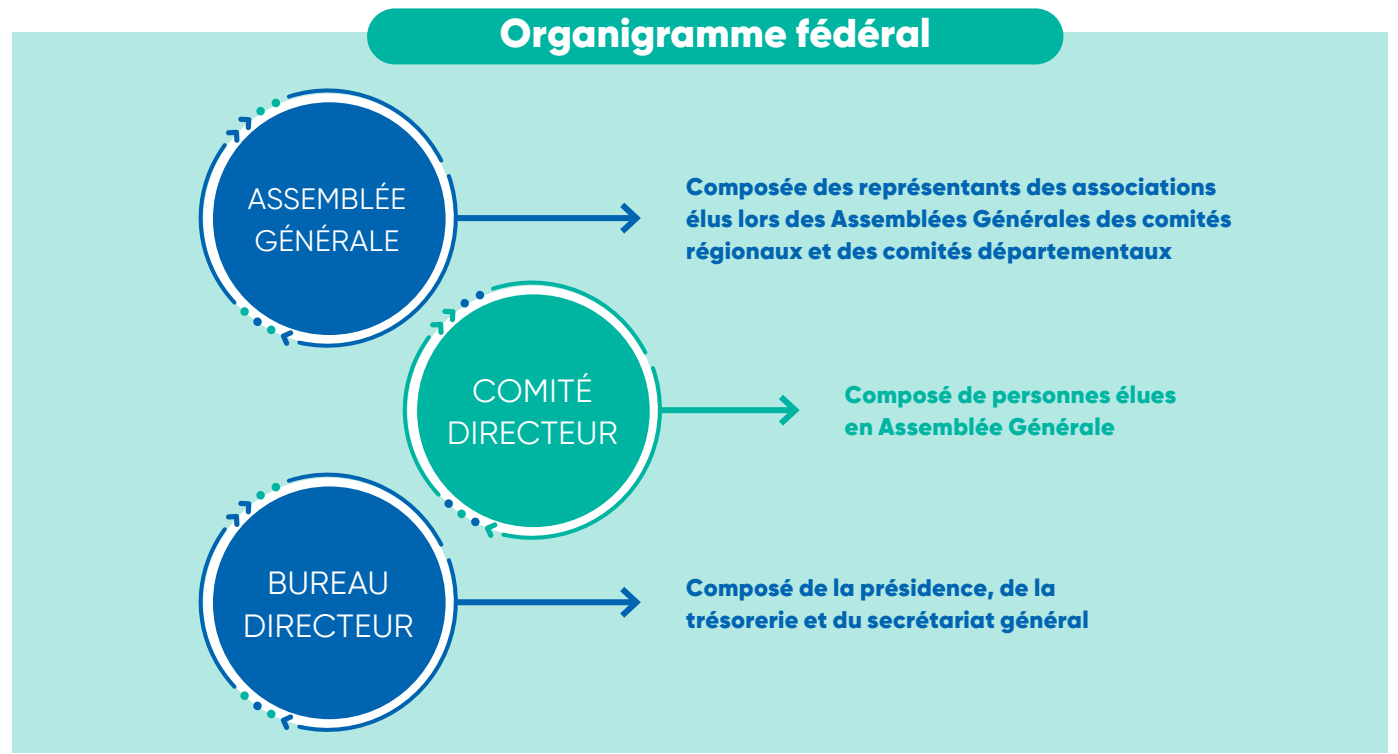
La Fédération, Les Comités Régionaux, les Comités Départementaux et les club GV sont constitués sous forme d'association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

## 1 La Fédération

La Fédération est administrée par un Comité Directeur composé de Licenciés, élus par l'Assemblée Générale et d'un Bureau élu en son sein. Les membres du Comité Directeur sont tous des bénévoles engagés.

Accompagnement comptable et financier des structures). Les professionnels accompagnent les élus fédéraux dans la réflexion politique et stratégique et mettent en œuvre les décisions des instances. Ainsi structuré, le siège Fédéral améliore, renforce et développe les services en direction du réseau fédéral. Il accompagne, au quotidien, les clubs et comités dans les domaines de la gestion, la conduite de projets ou la communication.

Des professionnels travaillent à la Fédération au sein de 3 Directions (Direction Générale, Direction Vie Associative & Juridique, Direction Technique Nationale) et 4 services (Service Comptabilité Finances, service Transition numérique et Informatique, Service Communication, services





## 2 Les Comités Régionaux (COREG)

Par délégation de la Fédération, le Comité Régional a pour objet :

- › De mettre en œuvre la politique fédérale ;
- › De définir, coordonner et mettre en œuvre la stratégie régionale de formation en concertation avec les Comités Départementaux ;
- › D'organiser les actions de formation des animateurs ;
- › De concevoir et de programmer les actions de formation des dirigeants élus au sein d'une structure déconcentrée de la FFEPGV ou d'une association affiliée ;
- › De programmer les actions d'information des dirigeants élus au sein d'une structure déconcentrée de la FFEPGV ou d'une association affiliée ;
- › De mettre en œuvre une stratégie de coopération entre l'ensemble des structures déconcentrées de la FFEPGV sur son territoire ;
- › De représenter la FFEPGV auprès des instances régionales représentantes de l'État, des collectivités territoriales, régionales et autres institutions régionales ;
- › D'informer les associations et les licenciés sur les formations organisées par le Comité Régional ;

**La mission principale des Comités Régionaux : la FORMATION et la COORDINATION DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX de son territoire.**

## 3 Les Comités Départementaux (CODEP)

Par délégation de la Fédération, le Comité Départemental a pour objet :

- › D'accompagner et de favoriser la création et le fonctionnement des associations d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire par tous moyens ;
- › De représenter la FFEPGV auprès des instances départementales représentantes de l'État, des collectivités territoriales, et autres institutions départementales ;
- › D'informer le grand public sur les avantages de pratiquer l'activité d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire.

**La proximité est au cœur des actions du CODEP. Structure de proximité pour les clubs et pour les animateurs, il facilite leurs relations et assure par ses permanences une aide administrative et technique aux associations affiliées.**

**La mission principale des Comités Départementaux : ACCOMPAGNEMENT de proximité des clubs**

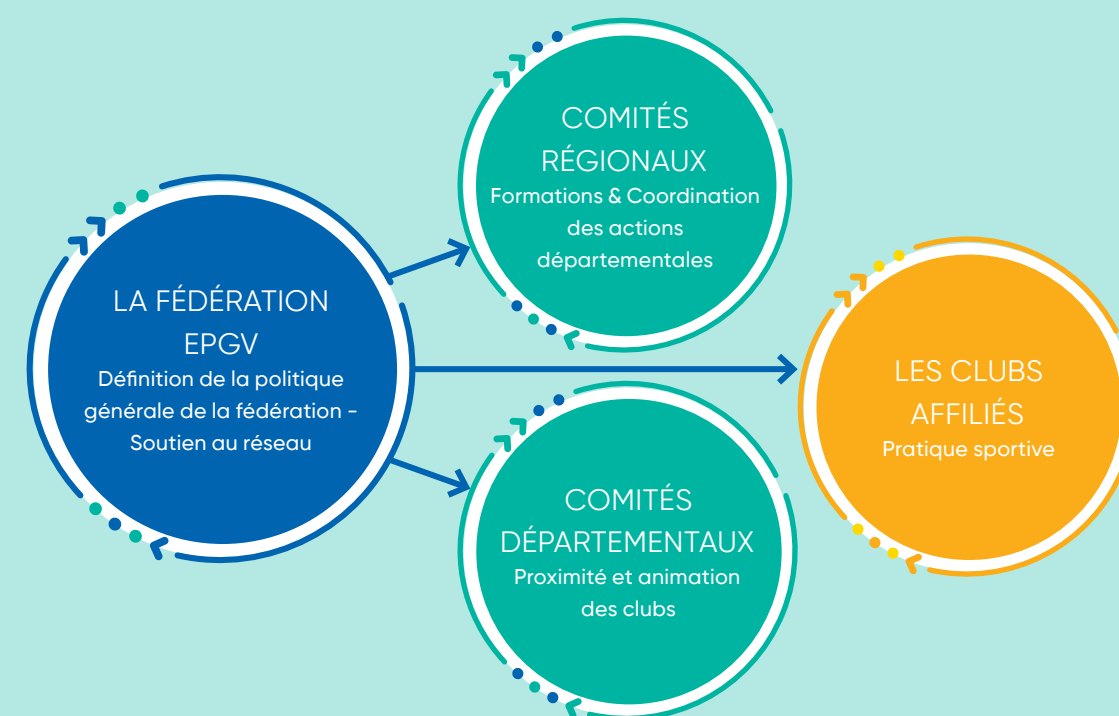
## 4 Les clubs de gymnastique volontaire

Les CLUBS GV constituent un extraordinaire maillage grâce auquel tout individu sait qu'il peut trouver des séances de Gymnastique Volontaire près de chez lui. Ils font le succès de notre mouvement. C'est leur vitalité

qui attire de nouveaux pratiquants, c'est leur dynamisme qui permet de créer de nouvelles activités et c'est l'enthousiasme de leurs dirigeants qui donne envie de les rejoindre.



### Organigramme fédéral



**Pour assurer leur fonctionnement, les Codep et les Coreg reçoivent de la Fédération des reversements financiers fixés dans un contrat d'engagements, et une contribution financière directe des associations (votée en assemblée générale).**





PARTIE  
**2**

# DES OFFRES FÉDÉRALES ADAPTÉES ET DE QUALITÉ

## Les offres fédérales aux clubs

L'affiliation marque l'intégration du club à la Fédération. C'est un acte qui fait entrer l'association dans le réseau des associations d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire. Grâce à l'affiliation à la FFEPGV, les clubs et les licenciés bénéficient de nombreux atouts :

Une aide permanente aux dirigeants dans la gestion de la vie du club :

- ▶ 01. Comité départemental EPGV, organe de proximité du club dans chaque département.
- ▶ 02. Bénéficier de l'accompagnement du service juridique fédéral, disponible tous les jours de la semaine, sur simple appel ou par mail, en toute circonstance et de conseils adaptés pour la tenue de la comptabilité du club.

Une offre de service adaptée aux clubs et à leurs activités :

- ▶ 03. Les dirigeants peuvent être sûrs de bénéficier d'une assurance adaptée, spécialement négociée par la fédération pour répondre à tous les risques auxquels peut être confronté le club.
- ▶ 04. Pouvoir utiliser la musique en toute tranquillité, la redevance due à la SACEM est prise en charge par la fédération.
- ▶ 05. Bénéficier d'un Label reconnu par le monde institutionnel « Le Label Qualité Club Sport Santé ».
- ▶ 06. Organiser des séjours sportifs en toute tranquillité, grâce à l'immatriculation de la fédération à Atout France.

Une offre de formation de qualité :

- ▶ 07. Les animateurs licenciés à la Fédération bénéficient de formation de qualité sur les dernières tendances des activités sportives.
- ▶ 08. Les dirigeants du club peuvent suivre des formations spécifiquement adaptées et dispensées par des professionnels de haut niveau.

Des avantages en matière de subventions

- ▶ 09. Prétendre aux subventions de l'Agence Nationale du Sports, dans le cadre du « Projet Sportif Fédéral »

Des publications, pour ne rien rater de l'actualité qui concernent la vie du club, le réseau EPGV et les activités et des outils de communication adaptés :

- ▶ 10. Rester informé, à travers les nombreuses publications éditées par la fédération : Coté Club, les Infos Juridiques, des guides spécialisés.
- ▶ 11. Une gestion documentaire disponible sur le site internet de la Fédération.
- ▶ 12. Une coopérative de développement dédiée aux clubs, pour trouver des outils de communication diversifiés.

Des partenaires pour le club :

- ▶ 13. Accès privilégié à la centrale d'achat GEVEDIT, pour l'achat du matériel sportif.

## 2.1 Les structures de proximité du club

La force du réseau est de pouvoir accompagner chaque acteur, de partager les expériences et d'apporter des conseils adaptés à chaque question, à chaque situation. Les dirigeants des clubs EPGV ne sont pas isolés. Ils font partie d'un réseau qu'ils peuvent solliciter dès que nécessaire. Le Comité Départemental est leur interlocuteur privilégié pour la vie et la gestion du club au quotidien, mais les clubs peuvent aussi compter

sur le maillage EPGV, les clubs amis situés à proximité, qui rencontrent des problématiques, des opportunités ou des contraintes similaires. En partageant les bonnes pratiques, les conseils et les informations importantes, c'est tout le réseau EPGV qui s'en trouve renforcé. Nous avons tout à gagner à partager et à échanger.

### Le comité départemental EPGV, organe de proximité du club

Le club est en lien direct avec son comité départemental pour toutes les préoccupations liées à la vie du club au quotidien, et pour toutes questions concernant les animateurs, leur remplacement ou leur gestion. Il existe un Comité Départemental EPGV dans chaque département. Les comités départementaux sont chargés de l'animation des clubs affiliés de son territoire. Ils proposent régulièrement : des rencontres entre les clubs, pour échanger sur les pratiques, se connaître, mutualiser les moyens.

Des temps d'information autour de thématiques qui intéressent le club (les subventions, la gestion financière, la gestion des emplois des animateurs,...) Ils peuvent mettre à disposition des clubs le matériel dont ils ont besoin pour démarrer une nouvelle activité. Ils publient régulièrement des bulletins et revues d'information à destination des associations de leur département. Le Comité Départemental peut également aider les clubs à trouver l'animateur qualifié dont il a besoin.

### Le comité régional EPGV, l'expert de la formation

Les comités régionaux assurent la mise en œuvre des formations : Formation des animateurs (formation initiale et continue) Formation des dirigeants. Ils organisent des manifestations à l'échelon régional. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des institutions

régionales (Direction régionale jeunesse et sport, conseil régional, agence régionale de santé,...). Ils œuvrent au quotidien pour faire connaître l'EPGV et facilitent ainsi la reconnaissance des clubs de leur territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, tous les licenciés bénéficient d'une réduction d'impôts sur le paiement du prix de la licence.

Appartenir à un réseau, c'est pouvoir échanger avec les clubs qui pratiquent la même activité, se soutenir, discuter des bonnes pratiques de chacun ou échanger sur les difficultés rencontrées. C'est aussi être soutenu, en cas de difficulté, par des structures fortes et organisées.



## 2.2 Conseil et accompagnement juridique

La Fédération dispose d'un service juridique dédié aux structures EPGV, composé de 3 juristes qui connaissent les problématiques et les contraintes des clubs affiliés. Les juristes peuvent vous renseigner sur toutes les questions touchant à la gestion de votre club : emploi, fiscalité, dispositifs de formation.

Elles vous accompagnent lorsque le club est confronté à une procédure juridique. Elles peuvent vous adresser des documents contractuels personnalisés et adaptés à votre situation (contrat, convention, avenant).

### Les missions du service juridique de la FFEPGV s'attachent à :

- ▶ Former les dirigeants sur des thématiques juridiques liées à la vie du club dans le cadre de temps de regroupement organisés par les comités ;
- ▶ Accompagner les dirigeants qui rencontrent des difficultés nécessitant une expertise juridique (Rupture de contrat, difficulté liées à la vie de l'association) ;
- ▶ Informer, à travers une permanence juridique ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 ;
- ▶ Rédiger les « Infos Juridiques » destinées aux comités et aux clubs EPGV. Ces publications sont adressées à tous les comités EPGV qui les relaient sur les clubs de leur territoire, elles contiennent toutes les actualités dont les dirigeants ont besoin pour gérer le club.



## 2.3 Une assurance adaptée aux besoins du club

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, l'assureur de la FFEPGV est GROUPAMA, porté par le courtier GRAS SAVOYE. La Fédération travaille régulièrement avec son assureur pour revoir les conditions du contrat d'assurance car celui-ci doit s'adapter aux évolutions de la pratique sportive EPGV et répondre à toutes les situations auxquelles pourrait être confronté le club EPGV. La Fédération est également soucieuse des conditions dans lesquelles les clubs et le licencié

sont pris en charge par son assureur lors d'un évènement accidentel. Quelle que soit la taille du club EPGV ou l'importance de l'évènement accidentel, la fédération sera présente pour soutenir, accompagner et aider le club dans ses démarches auprès de l'assureur. Pour la Fédération, son assureur est d'abord un partenaire qui se doit de connaître la pratique sportive des clubs EPGV.

### 1 L'assurance de base

Toutes les associations sportives ont l'obligation de souscrire, pour l'exercice de leurs activités des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents (Article L 321-1 code du sport).

À la FFEPGV, cette obligation d'assurance est couverte par un contrat conclu au niveau national, par la fédération, au bénéfice de tous ses clubs affiliés et de tous ses licenciés. L'assurance de base est accordée dès la prise de licence.

de ses comités ou associations affiliées, à l'exception des activités à risque précisées au contrat ou des activités faisant usage de véhicule à moteur. Les manifestations promotionnelles, les stages loisirs, les stages de formation, les portes ouvertes, les séances d'essai. Il en va de même lors des évènements sportifs promotionnels dès lors que l'activité comporte au moins 50% de licenciés. Si ce n'est pas le cas, le club pourra demander une attestation à son CODEP pour couvrir l'évènement.

#### A - Qui est assuré ?

La fédération et ses comités départementaux et régionaux, les associations affiliées, les licenciés pratiquants, animateurs et dirigeants.

#### B - Quelles sont les activités assurées ?

Toutes les activités sportives, culturelles et récréatives (fêtes, bals,...) pratiquées sous l'égide de la fédération,

#### C- Quelles sont les garanties de l'assurance de base

La garantie responsabilité civile qui comprend la garantie liée à l'occupation des locaux mis à disposition du club de façon discontinue (quelques heures par semaine), l'indemnisation des dommages corporels et la garantie assistance.

La responsabilité civile liée à l'occupation des locaux mis à disposition du club est assurée dans les conditions suivantes :

1. Pour toute occupation continue d'une durée maximum de 21 jours
2. Pour les occupations discontinues (quelques heures par semaine), sans limitation de durée.

**Vous pouvez contacter le SERVICE JURIDIQUE par mail : [service-juridique@ffepgv.fr](mailto:service-juridique@ffepgv.fr)**

Pour ces occupations, l'association n'a donc pas besoin de conclure un contrat par ailleurs. **En revanche si l'association occupe des locaux de manière permanente et exclusive**, elle devra conclure un contrat d'assurance pour couvrir les risques liés à l'occupation de ce local.

Le contenu des garanties est adressé à chaque association avant la rentrée sportive. Chaque licencié est également informé du contenu des garanties d'assurance au moment de l'envoi de sa licence.



## 2 Assurance complémentaire : IAC SPORT

Le code du sport (Article L 321-4) impose aux clubs d'informer les licenciés de l'intérêt de souscrire des garanties d'assurance complémentaires lors de son inscription à l'association. Cette information peut être faite dans le bulletin d'inscription au club. Cette garantie renforcée est facultative. Lorsque le licencié y souscrit, les prestations prévues par l'assurance complémentaire

se substituent à celles dont le licencié bénéficie au titre de sa licence. Le coût de la garantie « IAC SPORT » est de 10 euros. Le licencié qui souhaite souscrire à cette garantie complémentaire peut le faire auprès de Gras Savoye, sur une internet : [ffepgv.grassavoye.com](http://ffepgv.grassavoye.com)

## 3 Les informations sur l'assurance

Une notice d'information est adressée chaque année aux associations en début de saison. Par ailleurs, chaque licencié reçoit, avec sa licence, une information

détaillée sur l'assurance. Nous vous conseillons de lire ces documents attentivement, il vous indique les conditions d'application de chaque garantie.

Des questions sur le contrat, vous pouvez contacter l'assureur :

- Par mail : [ffepgv@grassavoye.com](mailto:ffepgv@grassavoye.com)
- Par téléphone : 09 72 72 28 85

## 4 La demande d'attestation d'assurance

Dans le cadre des activités animées régulièrement ou ponctuellement, des attestations d'assurance peuvent être demandées par la municipalité pour l'occupation

de locaux sportifs municipaux par exemple. Vous pouvez les obtenir auprès de votre Comité Départemental (coordonnées à la fin de ce guide).

### QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident corporel, appeler les secours. Faire une déclaration de sinistre en rappelant le N° du contrat d'assurance : 41850799Q.

La déclaration peut se faire :

- En ligne sur [www.ffepgv.grassavoye.com](http://www.ffepgv.grassavoye.com)
- Par mail : [ffepgv@grassavoye.com](mailto:ffepgv@grassavoye.com)
- Par courrier : GRAS SAVOYE Département Sports & Evènements  
Immeuble quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton CS 70001 – 92814 Puteaux  
Cedex

Si l'accident à lieu loin du domicile de la victime, contacter immédiatement et avant tout engagement de dépense : **EUROP ASSISTANCE** au +33 1 41 85 81 02 en rappelant le N° du contrat : 58225118

Pour toute information vous pouvez :

- Consulter le site : [ffepgv.grassavoye.com](http://ffepgv.grassavoye.com)
- Contacter Gras Savoye par mail : [ffepgv@grassavoye.com](mailto:ffepgv@grassavoye.com) ou par téléphone au 09 72 72 28 85.

## 2.4 Utiliser de la musique en toute liberté : la sacem

La sonorisation musicale des activités sportives justifie le paiement d'une redevance de droit d'auteur prélevée par la SACEM. La Fédération a fait le choix de centraliser la redevance due à la SACEM et ainsi, libérer l'association des démarches qu'elle aurait dû entreprendre auprès de cet organisme et du paiement des droits dus. Le club affilié n'a donc pas à déclarer auprès de la SACEM la musique qu'elle utilise lors des séances.

En revanche, lorsqu'elle organise une manifestation (manifestation sportive, soirée dansante, spectacle) nécessitant une sonorisation musicale, elle doit préalablement en faire la déclaration auprès de la SACEM et s'acquitter des droits correspondant.

L'association affiliée à la Fédération bénéficie d'une réduction sur la redevance de droit d'auteur lorsqu'elle utilise la musique lors des manifestations sportives ou récréatives. Pour en bénéficier, l'association doit signaler son affiliation lors de sa demande à la SACEM. Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site de la SACEM – [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)

## 2.5 Bénéficiaire d'un label reconnu : le label qualité club – sport santé

### 1 Pourquoi demander un label ?

Le Label fédéral est un véritable outil de développement pour le club. Il lui permet de valoriser ses activités, notamment vis-à-vis des partenaires institutionnels (municipalité, Direction départementale en charge des sports, préfecture...). C'est également un outil de qualité pour le club, véritable étalon d'un fonctionnement régulier, démocratique et dynamique. Pour bénéficier du Label fédéral, les clubs doivent répondre à des critères dont certains sont obligatoires et d'autres, facultatifs. Ces critères concernent le licencié, l'animateur et le dirigeant :

- 1. Les licenciés du club doivent être invités à participer à la vie du club et bénéficier d'informations sur leur pratique sportive.
- 2. L'animateur licencié et diplômé doit être investi activement dans la vie du club, l'accueil et le conseil aux licenciés.
- 3. Le dirigeant licencié s'attache à l'organisation administrative du club et garantit que le fonctionnement du club répond aux normes légales. Il implique les licenciés et les animateurs dans l'ensemble de la vie du club.

Pour bénéficier du Label, adressez-vous à votre Comité Départemental qui vous accompagnera dans la constitution du dossier.



### 2 Reconnaissance du club labellisé

Les clubs labellisés bénéficient d'une reconnaissance qui se traduit concrètement par la remise d'un diplôme fédéral, d'un logo particulier que le club peut utiliser sur tous ses documents, par une remise exceptionnelle de GEVEDIT sur la première commande. Pour assurer une large publicité au label attribué au club, la fédération adresse un courrier aux institutionnels :

- Conseil départemental
- Mairie
- Direction régionale en charge des sports

Pour faire une demande de label, adressez-vous à votre Comité Départemental.

## 2.6 Organiser des séjours sportifs en toute sécurité

Le club veut organiser un séjour sportif de fin d'année pour ses licenciés, un séjour au ski ou une randonnée de plusieurs jours en prolongement des activités sportives organisées tout au long de l'année. Cela peut être une bonne manière de dynamiser le club. Les contraintes réglementaires liées à cette activité sont nombreuses (immatriculation à Atout France,

garantie financière, assurance spécifique). Pour faciliter et sécuriser l'organisation de séjours par les clubs EPGV, la Fédération a choisi d'être immatriculée auprès d'Atout France, agence d'état en charge de l'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours.

### 1 Les conditions de l'organisation du stage sportif

Tous les participants doivent être licenciés à la fédération. Le stage doit comporter des activités sportives encadrées par des animateurs diplômés.

Le stage peut avoir lieu en France ou à l'étranger, hors zones à risque (se renseigner sur le site du Ministère des Affaires Etrangères pour connaître les zones à risque).

Le stage ne peut accueillir de mineurs non accompagnés de leur représentant légal. En effet les stages organisés pour des mineurs font l'objet d'une réglementation spécifique.

### 2 Comment déposer une demande de stage sportif ?

L'association doit demander à son comité départemental un dossier « déclaration de stage de loisirs sportif », qu'elle devra compléter et retourner au comité. Il est préférable de s'y prendre au moins 3 mois à l'avance. Pour des questions de sécurité, la fédération étudie le dossier qui lui est transmis

au regard notamment de la qualité de l'encadrement sportif. La Fédération donne son accord et transmet au club les documents contractuels nécessaires : contrats de stage à remettre à chaque participant, notice « assurance annulation ».



## 3 L'Assurance

### A - L'assurance annulation

Le club doit proposer à chaque participant de bénéficier d'une Assurance Annulation Voyages. Elle n'est pas comprise dans le coût du séjour et n'est pas obligatoire. Elle n'est pas remboursable et n'est valable que si elle est prise au moment de la signature du contrat de loisirs sportif. Les licenciés participant à un voyage organisé par l'association peuvent souscrire la garantie directement sur le site internet suivant : [www.ffepgv.grassavoie.com](http://www.ffepgv.grassavoie.com)

### B - L'assurance du séjour

Le séjour sera assuré par le contrat national conclu entre la FFEPGV et GROUPAMA. [www.ffepgv.grassavoie.com](http://www.ffepgv.grassavoie.com)

La Fédération valide chaque année plus de 100 stages de loisirs sportifs, au bénéfice de 3000 licenciés.

## 2.7 Des formations pour les dirigeants de club

Être bénévole, c'est donner de son temps pour les autres, participer à la vie d'un territoire mais aussi s'investir pour faire vivre un projet associatif en mettant au service d'une association son temps et ses compétences. Prendre des responsabilités au sein d'une association nécessite toutefois l'acquisition de connaissances permettant d'appréhender au mieux sa fonction de dirigeant.

Pour faciliter le développement de ces savoirs et savoir-faire, la FFEPGV propose des formations à destination de ses dirigeants. A ce titre, nous vous précisons que la qualité des formations à la FFEPGV est garantie par le fait que nos 17 organismes de formation sont certifiés « Qualiopi ».

Ainsi la FFEPGV proposent des formations à destination de ses dirigeants autour des 5 domaines suivants :

- › La Gouvernance et la Vie associative
- › Les finances associatives
- › La gestion de l'emploi et des ressources humaines
- › Le projet associatif
- › Le Numérique et la digitalisation

Vous pouvez consulter toute notre offre de formation :

- › Au niveau national, dans le Plan National de Formation sur notre site : <https://ffepgv.fr>
- › Au niveau régional auprès de votre Comité Régional (Organismes de formation - FFEPGV).

Le compte d'engagement citoyen, un outil permettant d'acquérir des heures de formation au titre de son engagement bénévole

Les bénévoles disposent d'un compte d'engagement citoyen (CEC) leur permettant d'acquérir jusqu'à 240€ par an sur leur Compte Personnel de Formation (CPF), dès lors qu'ils consacrent au moins 200h dans l'année civile à une ou plusieurs associations, dont au moins 100 heures dans la même association. Les formations éligibles sont les mêmes que pour le CPF.

Elles sont accessibles dans le catalogue directement consultable sur le site ou l'application « Mon Compte Formation ». N'hésitez donc pas à utiliser ce dispositif pour financer des formations !

Plus d'information sur : <https://lecomptebenevole.associations.gouv.fr>

Une formation culture fédérale accessible à tous : dirigeants et animateurs.

La FFEPGV a également développé un module de formation accessible en ligne pour mieux appréhender la culture fédérale. Ce module de formation est à destination des animateurs et des dirigeants qui souhaitent connaître l'histoire de la fédération, ses valeurs, son organisation ou encore comment mener un projet.

Vous pouvez suivre ce module en vous inscrivant sur la plateforme : <https://ffepgv.sportteef.com>

## 2.8 Des formations pour les animateurs

### 1 Un parcours de formation EPGV

Lorsque vous embauchez des animateurs dans votre association, il est primordial pour le développement de votre club de veiller à la formation de vos salariés. Cela vous permet en effet de développer, maintenir ou perfectionner les champs de compétences de vos animateurs et d'enrichir, renouveler ou approfondir les séances d'activité que vous proposez.

- **Une formation initiale avec le CQP ALS :**  
Certificat de qualification professionnelle d'animateur de loisir sportif reconnu par la branche professionnelle du sport
- **Une formation continue et complémentaire :**  
À travers des certifications fédérales de spécialisation dans le domaine du sport santé:

Sachez donc que vous bénéficierez de formations sur mesure, adaptées à vos besoins afin de mettre en cohérence les compétences de vos animateurs avec votre projet associatif. Pour cela n'hésitez pas à vous tourner vers votre Comité Régional et en particulier vers

L'objectif final est d'offrir à vos pratiquants des activités sûres et de qualité, respectueuses de valeurs de l'EPGV. La FFEPGV a ainsi conçu et créé sa propre filière de formation professionnelle à destination des animateurs et propose ainsi :

encadrement de publics de l'enfant au senior, des pratiques d'activités tendances en salle ou à l'extérieur, de programmes ou d'activités spécifiques (APA, mémoire, perte d'équilibre, activités adaptées au monde carcéral, à l'entreprise...).

son organisme de formation (Organismes de formation - FFEPGV). Les équipes régionales pourront ainsi analyser les besoins de vos animateurs et construire avec eux, leur parcours de formation et la recherche de financement adéquate.

#### Une obligation qualification pour animer à l'EPGV

Une personne désirant animer contre rémunération doit posséder une carte professionnelle permettant de vérifier qu'elle dispose du niveau de qualification nécessaire et qu'elle n'est pas en incapacité d'exercer.

En outre, une personne désirant animer à l'EPGV, à titre bénévole, doit également posséder un diplôme ou une certification reconnue par la Fédération et posséder une licence Animateur en cours de validité.

### 2 Le financement de la formation

Pour qu'une formation soit financée, vous disposez de deux options :

- Soit la formation est suivie dans le cadre du plan de développement des compétences des compétences à la demande de l'association.
- Soit la formation est suivie à l'initiative du salarié dans le cadre de son CPF.

#### Le Plan de développement des compétences

Il s'agit d'un document annuel recensant l'ensemble des formations que l'employeur estime nécessaire pour ses salariés et le développement de son club.

Ainsi, lorsque vous souhaitez envoyer votre animateur en formation, cette formation fera partie de votre

plan de développement des compétences et vous pouvez faire une demande de prise en charge des coûts pédagogiques de la formation auprès de l'AFDAS (opérateur de compétence de la branche du Sport).

Plus d'information sur : <https://afdas.force.com>

#### Le CPF

Le CPF constitue un porte-monnaie de droits à formation permettant à tout actif de financer une formation éligible. Les droits acquis au titre du CPF et les formations éligibles sont consultables sur le site et l'application mobile « Mon Compte Formation ». Il est également possible de s'inscrire directement à une formation sur le site

ou l'application ( <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>).

N'hésitez donc pas à informer vos salariés sur l'existence de ce dispositif.



## 2.9 Demande de subvention PSF

La demande de subvention projet sportif fédéral remplace, depuis 2019, la subvention qui était faite auprès du CNDS (centre national pour le développement du sport). Ce nouveau dispositif permet à toutes les structures affiliées à la Fédération, à jour de l'enregistrement de leurs licences, de solliciter une subvention pour soutenir leur(s) projet(s) sportif(s).

Concrètement : l'Agence nationale du Sport cadre le dispositif et alloue une enveloppe financière à la FFEPGV qui détermine également ses orientations et ses priorités (notes fédérales diffusées à chaque début de campagne). Monter un dossier nécessite plusieurs étapes dont certaines peuvent être anticipées. Sommaire à inscrire dans son calendrier 2023.

### Avant Février

## 1 Avoir un compte sur le site Internet « Lecompteasso »

La demande de subvention PSF est à faire sur le site officiel de gestion des associations (Lecompteasso). 2 identifiants de l'association sont impératifs pour créer un compte :

**N° SIRET** attribué par l'INSEE (14 chiffres : N° SIREN + 5 chiffres). Seulement le N° SIREN pour les associations d'Alsace-Moselle.

**N° RNA** attribué lors de la création de l'association (W suivi de 9 chiffres). Si modification (ex : statuts), le N° figure sur le récépissé délivré par la préfecture. Pour consulter le répertoire national des associations : <https://www.journal-officiel.gouv.fr> ou <https://www.data.gouv.fr> Et aussi <https://www.infogreffe.fr/recherche-siret-entreprise>

### 1 – Création et validation du compte :

La politique de sécurité entraîne une déconnexion au bout de 30mn si aucune action n'est faite (1 clic sur 1 bouton précédent-suivant-enregistrer etc.).

► Saisir : nom, prénom, adresse mail et mot de passe. Créer 1 seul compte avec une **adresse mail générique** (préconisation : celle de l'association). La section rattachée à une association « mère » (ex : omnisport) ne doit pas créer son propre compte. Le N° SIRET n'est pas le sien.

► Réception d'un mail : **cliquer sur le lien de validation dans les 24h** (penser à regarder dans les messages indésirables ou spams).

► Ajouter l'association : saisir N° RNA ou N° SIREN (Alsace-Moselle). Cocher « Oui » seulement si RNA et SIREN sont corrects. Cocher « Non » le cas échéant. Une assistance prend le relais.

► Finaliser la création du compte : sélectionner votre fonction au sein de l'association et **valider le certificat sur l'honneur** (Je soussigné ... est à cocher obligatoirement. J'atteste être le valideur ... peut ne pas être coché).

## 2 Disposer des pièces administratives, dont le projet associatif et le budget prévisionnel annuel de l'association

Revenir à l'accueil puis cliquer sur le nom de l'association pour compléter la fiche administrative et télécharger les pièces demandées.

### 2 - Vérification des informations administratives de l'association :

Cliquer sur chaque menu pour compléter ou modifier. Liste des documents : cliquer sur les logos pour télécharger, visualiser, dater ou supprimer le document. Concernant les statuts et la liste des dirigeants : ils ne peuvent pas être modifiés car téléversés directement depuis <https://www.service-public.fr/associations>.

CONCERNANT LE CHAMP	SÉLECTIONNER OU SAISIR
Type de structure sportive	Club
Champ d'action territoriale	local
Domaine	Sport
Téléphone	N° sans espace
Affiliation à la fédération, type	Affinitaires
N° affiliation : délivré par le Codep	A suivi de 6 chiffres
Nombre de licenciés	Ceux de l'association ou section
Si autre(s) fédération(s)	Cliquer sur « + »

### À propos du PROJET ASSOCIATIF :

Ce document formalise la stratégie politique mise en place pour développer l'activité de l'association. Issu d'une réflexion collective entre l'ensemble des élus et des salariés de l'association, il est le fil conducteur pour la période concernée (1 ou plusieurs saisons ou durée du mandat) et donne du sens à tout ce qui est entrepris ensuite.

**La demande PSF doit être cohérente avec le développement souhaité et son montant, inscrit au budget prévisionnel annuel** – exception faite de l'opportunité saisie, non envisagée à ce moment-là. Il sera alors important de le signaler : points regardés lors de l'étude du dossier.

► **Concrètement** : dresser un état des lieux, constater forces et faiblesses pour mieux décider et appréhender les activités à développer, les indicateurs raisonnables qui permettront d'en mesurer la réussite. Un modèle type et son gabarit « prêt à remplir » est disponible sur le site Internet fédéral ou auprès du service. Se rapprocher de son Comité Départemental pour être accompagné.

## À propos du BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL :

Outil de gestion indispensable qui permet de contrôler ses dépenses et ses recettes. Il est équilibré, l'objectif principal est de s'assurer que les dépenses prévues sont couvertes par les recettes prévues. Pour cela, il faut :

► **Evaluer tous les coûts** : ceux de fonctionnement, dits récurrents mais aussi ceux inhérents à toute nouvelle décision (ex : embauche, projet d'activité, renouvellement de matériel) ou à tout événement connu à l'avance (ex : provision des indemnités de départ à la retraite).  
**Appréhender les ressources, anticiper les besoins de financement** : montant de la cotisation (ressource principale), participation des adhérents à un événement festif, demande de subvention.

► **Concrètement** : dresser un tableau en reprenant, d'un côté, toutes les dépenses et de l'autre côté, toutes les recettes. Partir du dernier compte de résultat, analyser et chiffrer chaque poste, prendre en compte l'inflation des prix, évaluer le nombre potentiel d'adhérents (voir les statistiques des dernières saisons), lister et chiffrer tous les postes nécessaires à tout nouveau projet, déterminer le montant total de la cotisation en

fonction des charges habituelles et de celles induites par de nouvelles décisions (ex : montant différent selon la participation à un cours ou à plusieurs cours) ... Le budget est réaliste : l'idée est de se rapprocher le plus possible du futur compte de résultat en ayant moins de dépenses ou plus de recettes pour dégager un résultat excédentaire.

Une fois établi, il est voté avec les comptes annuels de l'exercice clos. Période en vigueur pour le PSF 2023 : compte de résultat et bilan (ou situation de trésorerie) clos au 31/08/2022 ; budget prévisionnel annuel 22-23 (voté en 21-22) + 23-24 (voté en 22-23) si disponible. Une fois voté, il est suivi car il permet de piloter ses dépenses et ses recettes : on doit pouvoir rectifier certains écarts (ex : reporter une dépense, décaler un projet, relancer une demande de règlement).

► **Concrètement** : ajouter des colonnes au tableau de manière à comparer les réalisations (dépenses et recettes en cours) avec les prévisions. Cela implique le suivi régulier de la comptabilité et de la trésorerie.

## À propos du PROJET ASSOCIATIF :

### A propos du BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET et non le budget prévisionnel annuel :

Le tableau à remplir suit la nomenclature du plan comptable des associations et fondations (PCAF) dont le libellé des charges et des produits, listés par compte, aide à recenser tous les besoins nécessaires au projet. Il faut ensuite chiffrer, de manière réaliste et raisonnable, tous les postes identifiés. Respecter les seuils minimums du total de la demande de subvention (1000 € pour les territoires ZRR et les communes en contrat de ruralité, 1500 € pour les autres territoires).

CONCERNANT	SÉLECTIONNER OU SAISIR
1 <sup>er</sup> puis les autres projets	Cliquer sur « + »
Renouvellement de projet	Cocher « Oui », modifier date de début et de fin ...
Intitulé	Titre du projet (court, concis)
Objectifs	Cohérence avec le projet associatif
Descriptif	L'examineur du dossier doit comprendre l'offre de pratique mise en place (nombre de séances hebdomadaires, heure des cours, lieux des pratiques ...)
Commentaire	Ne pas hésiter à renseigner ce champ
Moyens matériels et humains : ils facilitent la lecture du budget	Indiquer tous les achats prévus, renseigner les ressources humaines.
Indicateurs d'évaluation : ils sont réalistes, atteignables	Ils seront rapprochés avec les objectifs lors de l'évaluation du compte-rendu financier, en 2024.

## À partir de Mars

### 3 Faire la demande de subvention

Lors du lancement de la campagne, toutes les informations sont relayées par le Codep, sont présentes sur i-reseau et sur le site <https://www.sport-sante.fr>. Aller sur le compte puis « Suivi des démarches » pour cliquer sur « **Faire une demande de subvention** ».

► **Étape 1** – Sélection de la subvention demandée  
 – Rechercher une subvention : **saisir uniquement le code** correspondant à la région indiquée sur la note fédérale. Double-cliquer sur le bandeau, en bas de l'écran, FFEPGV – Projets sportifs fédéraux – ... région. Commencer la saisie, enregistrer avant de quitter. Ne plus sélectionner « Faire une demande de subvention » mais « **Voir les demandes de subvention** » pour poursuivre la saisie (N° de la demande en cours : 23- suivie de 6 chiffres).

► **Étape 2** – Sélection du demandeur : cliquer sur l'association.

► **Étape 3** – Pièces à joindre au dossier (fait en amont). Documents spécifiques au dossier :

– **Le compte-rendu financier** si vous avez coché « Oui » à la question « Avez-vous reçu une subvention l'an passé ? » ;

– Le pouvoir si le signataire de la demande n'est pas le représentant légal de l'association.

Tout autre document que le demandeur souhaite ajouter à son dossier.

► **Étape 4** – Description des projets : préparer cette étape en amont avec le Cerfa 12156\*5 qui reprend les champs du Compte asso.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET			
Année : 2023 Date début : 01/09/2023 Date fin : 31/08/2024			
Dates des exercices comptables décalées en raison des saisons sportives			
CHARGES		PRODUITS	
Comptes de classe 6. Coûts prévus du projet		Comptes de classe 7. Gains prévus du projet	
60 – Achats	Ne rien saisir. Total automatique	70 – Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises	Articles promotionnels, T-shirts GV, mise à disposition de personnel facturée ...
Achats matières et fournitures	Matières premières, fournitures destinées à être transformées pour être utilisées ou revendues.	73 – Dotations et produits de tarification	Concours publics à distinguer des subventions, établissements sociaux, médico-sociaux ...
Autres fournitures	Petits équipements, fournitures administratives, eau, gaz, électricité, carburant ...	74 – Subvention d'exploitation	Ne rien saisir. Total automatique
61 – Services extérieurs	Ne rien saisir. Total automatique)	Etat : préciser les ministères	0 – Achats
Locations	Local, salle, véhicule, matériel, charges locatives ...	FFEPG – région	Ligne automatiquement renseignée
Entretien et réparation	Entretien, réparation de local, de bien matériel ...	FDVA	0 – Achats



Assurance	Assurance matériel, local ... (pas l'affiliation, licences EPGV)	Aide à la professionnalisation (emploi & apprentissage)	
Documentation	Documentation générale ou technique	.....	
62 – Autres services extérieurs	Ne rien saisir. Total automatique	Région(s)	Conseil régional ...
Rémunérations intermédiaires et honoraires	... versées à des tiers : intervenants, mise à disposition personnel (ils ne font pas partie du personnel de l'association)	Département(s)	Conseil départemental ...
Publicité, publication	Annonces et insertions d'article dans le journal local ...	Intercommunalité(s)	
Déplacements, missions	Frais transports, stationnement, péage, restauration, hébergement ...	Commune(s)	Municipalité ...
Services bancaires, autres	Frais sur emprunt, sur titres bancaires ... Dons	Organismes sociaux	
63 – Impôts et taxes	Ne rien saisir. Total automatique	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations	Taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, formation professionnelle continue	L'agence de services et de paiement (ex : CNASEA, emplois aidés)	Aide à l'emploi Pôle Emploi ...
Autres impôts et taxes		Autres établissements publics	
64 – Charges de personnel	Ne rien saisir. Total automatique	Aides privées	Aide du Comité départemental, régional, fédéral (AFPT) ...
Rémunérations des personnels Charges sociales	Concerne exclusivement le personnel de l'association		
Autres charges de personnel	Cotisations versées à la médecine du travail	75 – Autres produits de gestion courante	Ne rien saisir. Total automatique
65 – Autres charges de gestion courante	Affiliation & licences EPGV, part départementale ...	Dont cotisations, dons manuels ou legs	Cotisations dont licences EPGV, dons ...
66 – Charges financières	Intérêts emprunts, charges sur cession VMP, agios bancaires ...	76 – Produits financier	Revenus des valeurs mobilières de placement (VMP) ...
67 – Charges exceptionnelles	Amende fiscale, autres pénalités, dons sans lien avec l'exploitation courante ...	77 – Produits exceptionnels	Don (si exceptionnel), produits cessions des immobilisations des (VMP) ...
68 – Dotations aux amortissements	Report d'une subvention non utilisée (totalement ou partiellement) ...	78 – Dotations aux provisions	Reprise d'une subvention non utilisée (totalement ou partiellement) ...

CHARGES INDIRECTES AFFECTÉES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	Calcul intermédiaire nécessaire pour répartir uniquement le coût lié au projet (à partir d'une facturation globale) T6	Participation de l'association	
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	Ne rien saisir. Total automatique	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	Ne rien saisir. Total automatique

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Valorisation des services, par nature, effectués à titre gratuit. Les montants sont équilibrés			
86 – Emploi des contributions volontaires en nature	Ne rien saisir. Total automatique	86 – Emploi des contributions volontaires en nature	Ne rien saisir. Total automatique
850 – Secours en nature	Restauration, vêtements, costume ...	870 – Bénévolat	Heures de bénévolat (estimées souvent au SMIC horaire)
851 – Mise à disposition gratuite de biens et services	Salle, véhicule, matériel ...	871 – Prestations en nature	Salle, véhicule, matériel, mise à disposition de personnel, mécénat ...
852 – Prestations	Mise à disposition de personnel, mécénat ...		
854 – Personnel bénévole	Heures de bénévolat (estimées souvent au SMIC horaire)	875 – Dons en nature	Restauration, vêtements, costumes ...
<b>TOTAL</b>	(Ne rien saisir. Total automatique)	<b>TOTAL</b>	(Ne rien saisir. Total automatique)
La subvention de (calcul automatique) représente (calcul automatique) % du total des produits			
Pour une bonne santé financière : le montant des subventions publiques n'excède pas la moitié du budget. L'autre moitié provient des ressources de l'association. Cela afin de garantir son autonomie.			

## En 2024

### 4 Faire le compte-rendu financier de la subvention

Depuis 2021, le compte-rendu financier est à faire directement depuis le site du Compte asso, une fois le projet mené à bien ou pour en déclarer l'annulation (versement à l'Agence nationale du Sport). Le report n'est pas systématique : conditions requises (ex. pour 2022 : lien avec la crise sanitaire). Le compte-rendu est joint à la demande de subvention, faite l'année suivante : il est alors soit définitif ou intermédiaire. Cette partie sera développée dans « Côté Club » avant la campagne PSF 2023.

Création du compte « Lecompteasso »	
Mise à jour des infos administratives	
Rédaction du projet associatif	
Etablissement et vote du budget prévisionnel annuel	
Préparation du projet PSF 2023	
Saisie du compte-rendu financier (si PSF 2022)	
Campagne PSF 2023 : notes fédérales reçues	
Campagne PSF 2023 : dates et heures d'ouverture & clôture connues	

Pour conclure, le réseau EPGV se mobilise à chaque campagne PSF : se rapprocher du Codep, du Coreg, du service dédié [psf.subvention@epgv.fr](mailto:psf.subvention@epgv.fr). Consulter le site fédéral <https://www.sport-sante.fr> (nombreux guides dont ceux du Compte asso, édités par l'Agence), la base de données i-reseau. Anticiper et bons projets 2023 !

## 2.10 Des publications pour le club

### Être affilié, c'est bénéficiaire de publications spécialisées

Parce que devenir dirigeant d'une association ou animateur entraîne des responsabilités et exige l'acquisition d'informations et de connaissances régulières afin de gérer au mieux une association,

développer ses compétences ou ses activités, la Fédération met chaque saison à la disposition des associations des outils et des informations actualisées, pratiques et indispensables.

### Le magazine interne côté club

Tous les deux mois, la fédération adresse à ses dirigeants de clubs et animateurs le magazine interne Côté Club. Son rôle ? Offrir une vision générale et régulière de l'activité et de l'actualité de la Fédération et du réseau EPGV, informer dirigeants et animateurs des divers outils et formations qui s'offrent à eux pour développer leur expérience, leur expertise, leur emploi et participer à des échanges d'idées et de pratiques pouvant servir d'inspiration ou de modèles.

Disponible en format PDF et dans une version interactive enrichie pour confort de lecture en ligne, ce magazine de 24 pages est envoyé par email, mais également consultable et téléchargeable sur le site internet fédéral depuis votre ESPACE MEMBRE, rubrique PUBLICATION.

#### OU TROUVER ?

Espace Membre du site internet [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr) > Rubrique PUBLICATIONS > COTE CLUB

#### LE SAVIEZ VOUS ?

Le magazine Côté Club s'adresse aux dirigeants mais également aux animateurs. N'hésitez donc pas à le diffuser au sein de votre équipe dirigeante et vos animateurs ! Tous les anciens numéros sont disponibles dans votre espace Membre.

### Le guide du développement du club

Ce guide spécifique au développement du club est un outil qui ouvre des pistes pour développer et dynamiser le club. Mettre le licencié au cœur des préoccupations

du club, enrichir la vie associative ou encore entretenir la convivialité, voilà quelques-uns des 10 thèmes abordés dans ce guide complet.

#### OU TROUVER ?

Espace Membre du site internet [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr) > Rubrique GESTION DOCUMENTAIRE > Dossier VIE ASSOCIATIVE

### Les infos juridiques

Publication essentielle à la gestion du club, les Infos Juridiques sont rédigées par l'équipe du service juridique de la Fédération et adressées par email à tous les comités régionaux et à tous les comités départementaux

qui se chargent de les relayer aux clubs. C'est un outil qui permet au club de suivre l'actualité juridique qui le concerne. N'hésitez donc pas à solliciter vos comités pour la recevoir.

#### OU TROUVER ?

Espace Membre du site internet [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr) > Rubrique GESTION DOCUMENTAIRE Dossier JURIDIQUE.

#### LE SAVIEZ VOUS ?

En 2021-2022, c'est plus de 10 Infos Juridiques qui ont été publiées spécifiquement pour les clubs.

## 2.11 Le site fédéral : une base documentaire adaptée aux clubs

La FFEPGV propose une large gamme d'outils de promotion (affiches, flyers, médiathèque...), mis gratuitement à votre disposition, en téléchargement, mais aussi une multitude d'informations nécessaires à la gestion et au développement de votre association. Vous les retrouverez sur le site internet fédéral, dans votre espace membre. Mode d'emploi.

### Connectez-vous !

Pour accéder aux outils de communication proposés gratuitement en téléchargement aux clubs et aux comités, rendez-vous sur le site [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr). Connectez-vous l'aide d'une adresse mail (identifiant) et d'un mot de passe. Vous arriverez alors sur votre espace «membre», dans lequel il vous sera demandé d'associer votre numéro de licence à votre inscription. Si vous n'êtes pas encore inscrit

alors cliquez sur « s'inscrire » et suivez les étapes indiquées. Vous bénéficierez ainsi d'un espace «membre», dirigeant», «structure»... Chaque espace, en fonction du statut de votre licence, vous proposera des sous-espaces où sont abrités les documents que vous recherchez. Les deux qui nous intéresseront ici sont la Boîte à outils et la Gestion documentaire.

### La Boîte à Outils

Conçue pour les clubs et les comités, la Boîte à outils regroupe l'ensemble des outils promotionnels de la Fédération à télécharger et à personnaliser. Dans l'onglet «Boîte à outils Clubs» vous trouverez tout le nécessaire pour communiquer :

► **Flyers, affiches, logos, plaquette de présentation fédérale**, .... Pour faire la promotion de vos univers de pratiques et publics, naviguez dans les 9 catégories proposées : Communication générique, Zen, Oxygène, Energy, Danse, Silver/senior, APA, Enfant, Inclusion sportive.

► **Kits de communication** pour vous accompagner dans la mise en œuvre de certaines campagnes (« Tous Dehors ») et programmes d'activité (Programmes Sport Santé Chez Soi).

► **Visuels de campagnes ponctuelles** pour répondre aux temps forts qui rythment l'année (Rentrée, Octobre rose, Novembre).



► **La Boîte à outils «Comités»** propose de plus des outils de communication «formation» associés aux pratiques : flyers formation marche nordique, Pilates, yoga, oxygène...

## La Gestion Documentaire

Comme son nom l'indique, la « Gestion Documentaire » abrite une multitude de documents classés par genre et rubriques. Vous y trouverez tout ce qu'il faut pour vous informer (Info Juridiques, PSF, Vie Institutionnelle, Crise sanitaire...), pour gérer votre structure (Vie Associative, I-Réseau), ou votre métier (Fiches animateurs) ou encore vos formations, ainsi que l'ensemble des numéros du magazine « Côté Club » (Publications). En ce qui concerne la Communication, le dossier du même nom abrite d'innombrables outils. Vous retrouverez par exemple l'ensemble des logos, signes et pictos fédéraux dans le sous-dossier « Charte graphique FFEPGV » et la même chose pour chaque univers de pratiques et de publics dans le sous-dossier « Charte Graphique Vitafédé ».

Cet espace met enfin à votre disposition une Médiathèque dans laquelle vous pourrez télécharger des photos par univers afin d'agrémenter vos supports de communication.

Vous pourrez aussi y télécharger des outils de bureautique (masque PowerPoint, papier à en-tête, arrière-plan pour Teams, habillage Facebook...) ou des « tutos » vous expliquant comment « insérer un logo PNG dans un document » ou comment « utiliser les couleurs de la charte graphique ». Le dossier « Communication » abrite également la plaquette de présentation fédérale utile pour vous présenter à des partenaires et des vidéos, la plaquette du Projet fédéral 2021-2024, mais aussi le Bon de Commande de la Coopérative de Développement. Bref, de quoi enrichir et magnifier votre communication toute l'année.

## 2.12 Outils promotionnels gratuits : La coopérative de développement

La coopérative de développement permet au club de recevoir gratuitement des outils de communication pour promouvoir ses activités et ainsi dynamiser son club.

### Comment ça marche ?

Chaque club dispose en début d'année de points calculés en fonction de son nombre de licenciés de la saison précédente. Ces points permettent de recevoir gratuitement des documents et outils de communication et promotion.

### Comment passer commande ?

Le club doit passer commande auprès de GÉVÉDIT, dès le mois de juin, en retournant le bon de commande adressé par la Fédération, ou disponible sur le site internet de la fédération. Chaque club bénéficie d'un nombre de points qui dépend du nombre de licenciés :

Nombre de licenciés 2021-2022	Nombre de points
De 0 à 25 licenciés	12
De 26 à 50 licenciés	15
De 51 à 100 licenciés	20
De 101 à 200 licenciés	30
Plus de 200 licenciés	40
Plus de 400 licenciés	50

### Quels sont les outils proposés ?

- **Affiche A4 ou A3** : elle est personnalisable et permet de faire connaître le club
- Flyers faisant la promotion des **univers de pratique** (Oxygène, Energy, Zen, Danse)
- Flyers **Silver - Bien Vieillir** : pour la promotion des séances destinées au public senior
- Flyers spécifiques au public **Enfant** : pour la promotion des séances destinées au jeune Public
- **Pass'sport Découverte générique ou Silver** : il permet d'offrir deux séances découvertes gratuites lors de

vos forums ou autres manifestations. Idéal pour faire la promotion de votre club et recruter de nouveaux licenciés en leur faisant essayer vos activités.

- **Pass'sport Santé** : il intègre des tests simplifiés qui permettent un accompagnement personnalisé pour accueillir de nouveaux pratiquants
- Différents **goodies** (ballons de baudruche, bracelets en silicone, stylos)
- Un **présentoir à flyer** pour mettre en valeur ces outils sur vos stands d'événements
- Une **voile extérieure** pour événementialiser vos séances en extérieur et vos animations

### OU TROUVER ?

Le Bon de Commande vous est envoyé avec ce guide. Il est également disponible dans l'espace Membre du site internet [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr) > Rubrique GESTION DOCUMENTAIRE > Dossier COMMUNICATION.

### LE SAVIEZ VOUS ?

Composée de plus de 20 outils, la saison dernière c'est près de 12 000 articles qui ont été envoyés gratuitement aux clubs EPGV..

Tous les outils de promotion (hors goodies) sont disponibles au format digital sur le site internet de la fédération et sont également personnalisables dans la Boîte à outils.

## Des outils de promotion harmonisés et personnalisables

Reprenant les codes de la charte graphique et des univers, les outils de promotion sont tous harmonisés afin de créer une cohérence et unité dans la communication du réseau EPGV. Ces outils de promotion (flyers, affiches, mais également votre logo club) sont téléchargeables et personnalisables dans la BOITE A OUTILS CLUBS.

Mise à jour régulièrement, la Boite à outils Clubs rassemble tous les éléments dont peut avoir besoin votre club pour communiquer à ses licenciés, au grand public ou sur ces réseaux sociaux. N'hésitez donc pas à la consulter régulièrement.

### OU TROUVER ?

Retrouvez tous les outils de communication dans votre espace Membre du site internet [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr) > Rubrique BOITE A OUTILS CLUBS

### LE SAVIEZ VOUS ?

Plus de 60 supports de communication sont disponibles dans la Boite à outils. Personnalisables, ils permettent à votre club de bénéficier d'outils de promotion clés en main harmonisés et gratuits.

## 2.13 Accès privilégié à la centrale d'achat GÉVÉDIT

### GÉVÉDIT, un atout majeur pour votre développement au service du mouvement EPGV

Vous ne le savez peut-être pas, mais Gévédit est plus que la centrale d'achats de la fédération. Elle vous appartient ! En effet, Gévédit, Sarl de la FFPEGV, a été créée en 1979 par la fédération. Il s'agit d'un véritable service de proximité.

Gevedit, c'est un catalogue complet de plus de 240 pages, dans lequel vous trouverez une offre diversifiée, étendue, de produits, de solutions et d'avantages EXCLUSIVEMENT réservée aux clubs EPGV, aux dirigeants, aux animateurs que vous êtes :

► Un panel d'outils de communication vous permettant de vous développer ;

- Une large sélection de matériels et d'équipements adaptés à vos pratiques pour la mise en œuvre, auprès de vos adhérents, d'une séance de qualité ;
- Une vaste collection d'objets et de textiles promotionnels pour diffuser, pour attirer de nouveaux adhérents ou encore fidéliser vos licenciés ;
- Une médiathèque particulièrement fournie (livres, dvd, CD-audio) destinée aux animateurs pour construire des cours bien préparés et efficaces.

**Gévédit est un service interne à la fédération, sa vocation est de servir le mouvement EPGV. Mais internet est accessible à toutes et tous ! Aussi, sur le site Gévédit, lorsque vous êtes en simple consultation, les prix qui s'affichent sont plus élevés que ceux de votre catalogue.**

**Pour accéder au prix réservés EPGV, vous devez préalablement vous inscrire dans accès compte affiliés et vous créer un compte. Vous recevrez un login et un mot de passe vous permettant de retrouver tous les prix à l'identique de ceux présents dans votre catalogue.**

### Des prix nets qui vous sont exclusivement réservés

Parce que Gévédit n'a pas pour finalité de dégager des bénéfices, les prix qui vous sont proposés sont particulièrement avantageux. Négociés auprès de fournisseurs partenaires, qu'ils soient unitaires ou dégressifs, ils vous permettent de faire des économies sur votre budget, ou d'acquérir du matériel supplémentaire. Sur une saison, cela représente au global près de 350 000 € d'économies réalisées !

### Une équipe totalement dédiée :

Une Equipe qui, en plus de vivre et de connaître parfaitement vos activités, la vie de votre club, vous assiste et vous apporte quotidiennement :

- Une assistance conseil pour vous accompagner dans vos choix. Vous pouvez solliciter l'équipe Gévédit qui s'efforcera de vous le trouver aux meilleures conditions
- Une assistance devis immédiat pour valider votre budget, vos investissements ou pour aller chercher une subvention.
- Une assistance personnalisation vous permettant de réaliser du textile ou des objets promotionnels « à votre image », « à vos couleurs » La réalisation de bons d'achats personnalisés, nominatifs ou non vous permettant de valoriser, de récompenser, de remercier un dirigeant, un animateur, un licencié pour son engagement au sein de votre association
- Une assistance recherche produit. L'offre Gévédit est déjà très large mais il se peut que vous recherchiez un produit en particulier, non présent chez Gévédit.

### Des avantages uniques sur des commandes spécifiques avec une remise ou une dotation équivalente à 10% du montant de votre commande :

- Si vous organisez une commande groupée licenciés (achats d'articles directement par les adhérents)
- Si vous passez une commande en lien avec l'organisation d'une petite fête pour l'anniversaire de votre association (5,10, 15, 20 ... 50 ans et plus)
- Pour une première commande passée suite à la création de votre association et/ou de sa première affiliation
- Pour une première commande passée suite à la création de votre association et/ ou de sa première affiliation Lors de l'obtention du Label Qualité Club Sport-Santé









PARTIE  
**3**

# RÉUSSIR SA RENTRÉE SPORTIVE





## 3.1 Fidéliser et recruter vos adhérents

La rentrée sportive est un moment essentiel de la vie du club. Nous vous proposons de faire un tour d'horizon des actions clés pour une année sportive réussie.

### 1 Anticiper la rentrée sportive

- › Proposer un moment convivial à tous (licenciés, anciens licenciés, futurs adhérents) avant l'été, pour se retrouver, recréer du lien, présenter les activités du club pour saison 2022/2023 et recueillir les attentes de chacun.
- › Proposer une pré-inscription aux licenciés de la saison précédente mais également à ceux des années précédentes :
  - Pour valoriser la fidélité des licenciés qui sont assurés de retrouver une place à la rentrée
  - Pour permettre à l'association de mieux anticiper la future rentrée.
- › Informer sur les Programmes Sport Santé Chez Soi gratuits pour les licenciés (cf infos page X) ;
- › Proposer l'offre découverte des Programmes Sport Santé Chez Soi aux non licenciés (9 séances d'essai gratuites) ;
- › Proposer un paiement fractionné de la cotisation ;
- › Expliquer le modèle associatif : l'adhérent est un membre de l'association, il n'achète pas une prestation mais contribue par le paiement de sa cotisation au bon fonctionnement de l'association.

Les cotisations sont des contributions à la vie de l'association votées lors de l'Assemblée Générale par l'ensemble des adhérents pour assurer le bon fonctionnement de l'association quel que soit le nombre de séances dispensées. La cotisation à l'association est donc une cotisation annuelle. Les membres de l'association s'acquittent de leur cotisation pour l'intégralité de la saison sportive, même si la cotisation est réglée en plusieurs fois.

Il est donc important d'informer les licenciés, au moment de l'inscription au club, de la politique de remboursement appliquée par le club.

### 2 Les actions de rentrée

- › Poser des affiches chez les commerçants de proximité :
  - Pour informer des horaires des séances et des conditions de l'adhésion à l'association.
  - Pour découvrir les Programmes Sport Santé Chez Soi en complément de la séance ou en programme découverte.
- › Proposer dès l'inscription, à tous les licenciés de venir accompagné d'un ami ou d'un membre de leur famille à 2 séances au choix à n'importe quel moment de l'année.
- › Participer aux forums des associations en présence d'animateurs qui pourront expliquer le contenu des séances pour faciliter le choix des futurs adhérents en fonction de leur âge et de leur condition physique.
- › Expliquer aux licenciés l'organisation du club : notamment le projet de l'association et son fonctionnement bénévole.

Pratiquer une activité physique dans une association plutôt que dans une salle de sport privée ne relève pas toujours d'un choix conscient et éclairé. La proximité et les activités proposées guident d'abord l'adhérent dans son choix. Alors comment passer du pratiquant consommateur à l'adhérent conscient de son appartenance à l'associatif ? Voici quelques actions à mener tout au long de l'année.

### 3 Des actions tout au long de l'année

- > Informer régulièrement les licenciés sur les décisions prises en Bureau ou en Comité Directeur :
  - L'information peut se faire avant ou après un cours ou par l'envoi d'un mail. Cette information permet aux adhérents de mieux comprendre le fonctionnement associatif et le travail réalisé par les élus bénévoles.
- > Organiser régulièrement des moments conviviaux :
  - Ces moments de rencontre sont un marqueur essentiel de la vie associative et l'occasion pour les élus de repérer ceux qu'ils pourraient solliciter pour rejoindre l'équipe de dirigeants de l'association. N'hésitez pas à inviter enfants et conjoints.
- > Proposer des enquêtes de satisfaction sur les séances proposées.
  - Ces enquêtes doivent être construites avec l'animateur. Il ne s'agit de juger de son travail mais d'avoir des indications sur les attendus des pratiquants. Elles doivent avoir lieu 2 à 3 mois maximum après le début de la saison pour permettre de réorienter la séance en fonction des résultats de l'enquête.
- > Inciter à pratiquer une activité physique en dehors de la séance, marche, activités sportives en mettant en ligne des séances ou en proposant de pratiquer grâce à « Sport Santé Chez Soi ».
- > Proposer des séjours sportifs : randonnées sur plusieurs jours, week-end raquette.

La Fédération est immatriculée auprès d'Atout France, agence de l'Etat chargée du contrôle de la réglementation en matière de séjour. La Fédération est immatriculée auprès de cet organisme pour permettre à tous ses clubs de proposer des séjours sportifs sous couvert de la Fédération. Renseignez-vous auprès de votre Comité Départemental.



## 3.2 Offres de pratiques en extérieur

Les pratiquants plébiscitent largement l'activité extérieure (Baromètre national des pratiques de 2020). L'activité physique en extérieur a plus d'un atout dans son sac. Sur la plage, en forêt, dans un parc, en montagne,... On se dépense plus, on fait le plein d'oxygène et on renforce davantage ses défenses immunitaires.

### 1 Que peut proposer le club en extérieur ?

- > Des séances de salle en extérieur
- > Des séances de Cross-Training
- > Des séances de Cross-Training
- > Des séances de Course à Pied
- > Des séances spécifiques intitulées séances « plein air »
- > Des séances de randonnées pédestres
- > Des séances de Bungy-Pump
- > Des séances de marche aquatique ou longe côte (prendre contact avec la Direction Technique Nationale pour les conditions d'encadrement).
- > Des séances de Marche Active
- > Des séances de Marche Nordique

OBJECTIF DES ACTIVITÉS EN EXTÉRIEUR :  
Proposer des activités fortement plébiscitées par les français et particulièrement les seniors

### 2 Comment accompagner mon animateur pour ouvrir des cours en extérieur ?

#### 1 - Pour des séances ponctuelles :

Appuyez-vous sur le guide « Tous dehors avec l'EPGV », disponible dans la « Boîte à Outils Club » du site internet fédéral « sport-sante.fr », dans lequel les animateurs EPGV pourront trouver des ressources pédagogiques leur permettant d'animer ponctuellement des séances pour les enfants, les adultes, les seniors, les publics fragilisés, en toute sécurité.

#### 2 - Pour des séances à l'année :

Des formations spécifiques sont proposées par tous les Comités Régionaux EPGV. Elles permettent aux animateurs d'ouvrir en toute sécurité des séances de Marche Nordique, Marche active, Bungy-Pump, course à pied, randonnées tout au long de l'année ou sous forme de programme de 12 semaines.



## Avantages

### POUR LES CLUBS

- › L'accès à l'espace public est libre et ne nécessite pas d'autorisation
- › Assurer la continuité de l'activité même en cas de fermeture de salle
- › Recruter de nouveaux animateurs
- › Recruter de nouveaux licenciés

### POUR LES LICENCIÉS

- › Découvrir de nouvelles activités
- › Continuer à pratiquer quotidiennement si les séances en salle n'étaient pas accessibles de manière régulière

## 3.3 Proposer de nouveaux modes d'accès à la pratique : L'offre hybride des clubs EPGV

**Qu'est-ce qu'une offre hybride ?** C'est la possibilité pour les licenciés de faire des séances en face à face pédagogique et des séances accessibles à distance en ligne.

La pratique sportive évolue. Les pratiquants sont aujourd'hui en attente de nouveaux modes de pratique. Diversifier nos offres est le meilleur moyen de fidéliser et de recruter les pratiquants.

C'est pourquoi la FFEPGV souhaite maintenir et faire évoluer la proposition de programmes sport santé en ligne. Nous pensons que cette pratique

peut être un complément utile au face à face pédagogique bien au-delà de la période de crise que nous avons traversé.

Nous vous proposons donc de poursuivre cette offre selon les 2 modalités suivantes :

- › Des Programmes Sport Santé Chez Soi proposés sur le site fédéral à tous les licenciés ;
- › Une offre proposée par le club au profit de ses licenciés.

## 1 Les programmes sport sante chez soi proposés par la fédération

### Objectif des programmes sport sante chez soi :

Permettre à tous les clubs EPGV de proposer une offre de pratique hybride accessible à tous licenciés EPGV. Cette offre vient compléter l'offre en face à face pédagogique et les séances en distanciel faites par l'animateur quand cela est proposé.

## Les programmes sport sante chez soi c'est quoi ?

C'est le « service plus » pour tous les licenciés qui vont s'inscrire dans un club EPGV. Des séances en ligne

- › Des défis sur 8 semaines accessibles quel que soit le niveau ;
  - › Des activités variées (renforcement musculaire, endurance, souplesse) à raison de 3 séances par semaine dont une en extérieur.
- Un encadrement par des animateurs experts
- › Des contenus enrichis (audioguides, podcasts et webinaires).

## COMMENT ACCÉDER AUX PROGRAMMES ?

### Un offre spécifique réservée aux licenciés, aux animateurs et aux clubs EPGV

Les programmes sont réservés dans leur intégralité aux licenciés, animateurs et clubs FFEPGV qui ont une licence en cours de validité. Il suffit de créer un compte sur le site internet de la fédération <https://ffepgv.fr/programmes-sport-sante-chez-soi>, pour accéder aux programmes. La création du compte se fait en 3 clics, en renseignant les informations dans l'espace « Première connexion »

### Quels sont les moyens et les outils à votre disposition pour communiquer sur les programmes ?

Afin de vous permettre de mieux appréhender ces nouveaux Programmes, échanger et répondre à vos questions, nous vous invitons à vous rapprocher de votre CoDep qui sera votre interlocuteur clé sur le sujet. La fédération a également mis à votre disposition un certain nombre d'outils disponibles dans la « boîte à outils club »

- › Un guide d'accompagnement avec un kit de communication vous donnant des outils clé en main pour vous accompagner dans la communication des Programmes ;
- › Des tutoriels pour aider vos licenciés à la création de leur compte et accéder aux Programmes ;
- › Une page dédiée sur le portail pour obtenir toutes les informations sur les Programmes : <https://ffepgv.fr/programmes-sport-sante-chez-soi>
- › Des articles sur ce sujet dans le Côté Club paru en janvier et en mars.

## Quelle est la valeur ajoutée de ces programmes pour le club EPGV

L'offre de pratique digitale proposée par la fédération sous forme de programme, n'est pas réservé exclusivement aux licenciés. En effet les animateurs EPGV peuvent les proposer eux mêmes dans leurs cours. Il leur suffit de s'approprier chaque séance et de proposer tout ou partie du programme. Dès la saison prochaine la fédération va compléter l'offre actuelle par 3 nouveaux programmes. Ainsi ce sont tous les acteurs du club qui peuvent retirer des avantages à cette offre digitale gratuite



**Les avantages :**

## Pour le licencié

**Pratique chez lui les séances proposées en ligne :**

- › Il est autonome et fait les séances quand il veut et avec qui il veut ;
- › Découvre de nouvelles activités non proposées dans son club ;
- › Pouvoir maintenir une activité même quand il ne peut se rendre à la séance ;
- › Pouvoir maintenir une activité même pendant une période de fermeture du club ;

- › Augmentation du temps de pratique car complémentaire à ses cours en club.

**Pratique en groupe dans son club avec l'animateur :**

- › Découvre de nouvelles activités ou programme / cycle complet ;
- › En confiance et rassuré car il est corrigé par l'animateur ;
- › Conservation du lien avec le groupe et l'animateur.

## Pour l'animateur

**Pratique les programmes en ligne à des fins personnelles :**

- › Découvre de nouvelles activités ou situations pédagogiques ;
- › Pratique d'activités pour prendre soin de lui ;

**S'approprier les programmes en ligne pour les proposer dans ses cours :**

- › Enrichit et développe ses contenus pédagogiques ;
- › S'ouvre à d'autres activités, ce qui peut lui donner

envie d'aller compléter sa formation avec des formations proposées par le COREG ;

- › Propose de nouveaux contenus aux licenciés sous forme de programme sport santé ;
- › Animation de son groupe en lançant des défis à ses licenciés (ex : faire en autonomie les séances en extérieur) .

## Pour le Club

**Propose à ses licenciés une offre d'activité gratuite, complémentaire à son offre club :**

- › Mise à disposition d'une offre de pratique en ligne plus agile ;
- › Découverte de nouvelles activités non proposées dans son club ;
- › Continuité de la pratique en cas de fermeture du club (vacances, week-end) ;
- › Levier de recrutement pour découvrir l'activité physique à l'EPGV.

**Animation des programmes par l'animateur dans les séances :**

- › Replace l'animateur du club au centre des séances ;
- › Enrichit et développe l'offre d'activité du club via une offre innovante et peut concurrencer ;
- › Propose de nouveaux cycles de séance sans avoir recruté un nouvel animateur.

## 2 Des séances en ligne à distance proposées par le club

L'offre en ligne peut être proposée par le club et ses animateurs, selon 3 modalités :

Des séances en live : Votre animateur fait sa séance à distance et les licenciés se connectent pour pouvoir le faire en même temps :

- › Des séances en live et en simultanée : Votre animateur propose une séance en présentiel a une partie de ses licenciés tout en proposant à une autre

partie de les rejoindre à distance. La séance est donc filmée en direct. La semaine d'après vous pouvez inverser les groupes ;

- › Vidéo explicative : <https://bit.ly/3gqw6Ch>
- › Des séances en rediffusion (replay) : L'animateur filme son cours et le rend accessible via une plateforme numérique à l'ensemble de ses licenciés.



**Rapprochez-vous de votre Comité régional EPGV pour connaître les formations spécifiques qui vont permettre d'accompagner votre animateur à proposer des séances à distance.**

## OBJECTIFS DES SÉANCES EN LIGNES :

Permettre aux licenciés de pouvoir suivre les séances quelle que soient les contraintes ; Anticiper les problématiques de jauges des lieux de pratique (salle des fêtes, gymnases...etc) pour augmenter le nombre de participants.

## Avantages

### Pour le Club

- › Proximité : garder le contact avec les adhérents ;
- › JUSTIFIER LA COTISATION : Multiplier les modalités d'accès à la pratique pour assurer une continuité d'activité tout au long de la saison, afin de justifier le prix de l'adhésion ;
- › OFFRE INNOVANTE et MOBILISATRICE : Proposer une offre complémentaire plus agile et plus flexible permettant de maintenir une activité régulière et de garder les licenciés investi et engagé ;
- › ANTICIPER LA REPRISE : Anticiper le nombre de place dans les séances.

### Pour les licenciés

- › LIEN SOCIAL : Permettre aux licenciés de retrouver leur groupe et leur animateur ;
- › CONTINUITÉ DES COURS : Assurer une continuité des séances pour tous les licenciés et ce, quelques soient leurs contraintes.



PARTIE  
**4**

# DOCUMENTS ANNEXES



## A remplir obligatoirement pour tous les licenciés

N° de licence (Si renouvellement) :  
 Femme : Homme :  
 Nom : Prénom(s) :  
 Email (1) : N° de téléphone :  
 Date de naissance :  
 Adresse :  
 Ville et code postal :

(1) : votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée.

## Pour le contrôle de l'honorabilité effectué par le Ministère des Sports. A remplir obligatoirement pour les dirigeants et animateurs bénévoles (réguliers ou occasionnels) :

Fonction dans l'association ..... Nom de naissance : .....  
 Commune de naissance\* : .....  
 Département de naissance.....Pays de naissance :

### COTISATION SAISON 2022/2023

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur. Elle peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques.

REPARTITION DE LA COTISATION 2022/2023	
Adhésion à l'association	
Licence FFEPGV	
Part départementale / régionale	
<b>COTISATION TOTALE DUE</b>	

Chèque : Espèces : Virement :

1<sup>er</sup> versement : Date d'encaissement du chèque .....

2<sup>ème</sup> versement : Date d'encaissement du chèque .....

3<sup>ème</sup> versement : Date d'encaissement du chèque .....

### REMISE DE VOTRE INSCRIPTION

L'inscription définitive est conditionnée à la remise d'un dossier d'inscription complet comportant :

- La fiche d'inscription complétée et signée
- Le paiement de la cotisation
- La remise d'un Certificat médical ou d'une attestation « questionnaire de santé »

## INFORMATION SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASIQUE VOLONTAIRE (FFEPGV).

La licence de la FFEPGV sera adressée par mail au licencié.

### 1 – Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

- **Pour le public majeur** : L'adhérent majeur doit remplir le questionnaire de santé et remettre l'attestation indiquant qu'il a répondu négativement au questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical.
- **Pour le public mineur**, le certificat médical n'est plus demandé. Le mineur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé.

### 2 – Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (Groupama) couvrant la responsabilité civile de l'association affiliée à la FFEPGV et de ses licenciés (Fiche d'information disponible sur le site « <https://ffepgv.grassavoie.com> ».

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. Il peut souscrire cette assurance complémentaire (IAC SPORT) directement sur le site « <https://ffepgv.grassavoie.com> »

### 3 – Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

### 4 – Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

### 5 – Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association ou à la fédération à l'adresse suivante « [contact@ffepgv.fr](mailto:contact@ffepgv.fr) ».

### 6 – Honorabilité des bénévoles

Depuis la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), « je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat en vue d'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS). »

Date

Signature du licencié



## 4.2 Le certificat médical

### 1- Le certificat médical pour les licenciés majeurs

La loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022 a supprimé l'obligation systématique de présenter un certificat médical pour les licenciés majeurs des fédérations sportives. Désormais les règles relatives à la présentation d'un certificat médical sont prévues par le règlement médical des fédérations.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, tous les adhérents, que ce soit pour la 1<sup>ère</sup> prise de licence ou son renouvellement, et quel que soit le type de séances

auxquels ils participent, devront remplir le questionnaire de santé mis en place par la FFEPGV. S'ils répondent par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé ils devront uniquement remettre une attestation indiquant qu'ils ont répondu par la négative à toutes les questions. A défaut, s'ils répondent par l'affirmative à l'une des questions, ils devront fournir un certificat médical.

Retrouver les questionnaires de santé sur le site internet [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr) dans votre espace documentaire

### 2- Le certificat médical pour les licenciés mineurs

Les pratiquants mineurs, quel que soit les séances auxquels ils participent, n'ont pas l'obligation de présenter un certificat médical lors de leur adhésion au sein de l'association et de la prise de licence.

Les mineurs doivent lors de la prise de licence ou de son renouvellement remplir conjointement avec leur.s représentant.s légal. aux le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence prévu par arrêté du 07 mai 2021. Dans l'hypothèse où l'enfant et/ou le.s

représentant.s légal. aux répondraient oui à une ou plusieurs questions il sera nécessaire que l'enfant soit vu par un médecin qui établira alors un certificat médical attestant l'absence de contre-indication de la pratique de la Gymnastique Volontaire.

Lorsque l'enfant et son représentant légal ont répondu non à l'ensemble du questionnaire de santé, le représentant légal devra établir une attestation indiquant qu'ils ont répondu à la négative à toutes les questions

### 3- Le certificat médical des animateurs sportifs

Les animateurs sportifs sont soumis à plusieurs contrôles médicaux dans le cadre de leur fonction :

► Une Visite de Prévention et d'Information organisée par l'employeur tous les cinq ans ;

► Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive à fournir lors de la demande de leur carte professionnelle ou de son renouvellement ;

Les questionnaires de santé :

► Pour les adultes : Questionnaire composé de 6 questions, si l'adhérent répond non à toutes les questions il/elle établit une attestation à l'association, s'il/elle répond oui à l'une des questions il/elle doit consulter un médecin et fournir un certificat médical.

► Pour les enfants : Questionnaire composé de 24 questions qui est rempli conjointement par l'enfant et son/ses représentant.s légal. aux.

Les questionnaires sont remplis par les adhérents et ne doivent pas être transmis à l'association, seule l'attestation sur l'honneur est transmise.

### Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	Oui	Non
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié**

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

### Volet à remettre à l'association

**ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV**  
Je soussigné M/Mme : ..... né(e) le ...../...../..... certifie avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Saison sportive 2022 / 2023, club EPGV : ..... (Nom du club à compléter).

A ..... le ...../...../.....

Signature

Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr)

► 46/48 rue de Lagny, 93100 Montreuil  
► SIRET : 302 981 386 000 89  
► NACE : 9312Z    ► Email : [contact@ffepgv.fr](mailto:contact@ffepgv.fr)

► Tél. 01 41 72 26 00  
► Fax : 01 41 72 26 04



# Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

## Volet à conserver par le responsable légal du licencié mineur

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.

Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon	Ton âge : ..... ans	
<b>Depuis l'année dernière</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
1) Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10) As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11) As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12) As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)</b>		
13) Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14) As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15) Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16) Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17) Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18) Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Aujourd'hui</b>		
19) Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20) Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21) Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Questions à faire remplir par tes parents</b>		
22) Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23) Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24) Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

► Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

## Volet à remettre à l'association

### ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Je soussigné (Nom, prénom) : ....., représentant légal de l'adhérent mineur ....., (nom et prénom de l'enfant) atteste que mon enfant et moi-même avons répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé publié par l'arrêté du 7 mai 2021, pour la saison sportive ...../..... au club EPGV : ..... (Nom du club à compléter).

A ....., le ...../...../.....

Signature du sportif mineur

Signature du représentant légal

Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr)

► 46/48 rue de Lagny, 93100 Montreuil

► SIRET : 302 981 386 000 89

► NACE : 9312Z Email : [contact@ffepgv.fr](mailto:contact@ffepgv.fr)

► Tél. 01 41 72 26 00

► Fax : 01 41 72 26 04





## 4.3 La FFPGV, engagée dans la prévention des violences sexuelles

### La FFEPGV engagée

La FFEPV est engagée dans la lutte contre les violences sexuelles depuis plusieurs années.

En effet, les violences sexuelles ont ébranlé le milieu sportif et nous constatons aujourd'hui qu'aucune discipline n'est épargnée. Si aucune étude ne nous permettra de connaître le nombre exact de victimes, les statistiques dont nous disposons sont insupportables lorsque l'on sait

que 1 sportif sur 7 est victime d'une forme de violences sexuelles avant ses 18 ans et qu'un enfant sur 5 est victime de violences sexuelles en Europe. Les violences sexuelles sont donc une réalité qu'il est aujourd'hui impossible d'ignorer.

Fort de ce constat, la FFEPGV déploie un plan d'actions de lutte contre les violences sexuelles et s'empare ainsi pleinement du sujet.

### Un réseau de référents et de référentes « lutte contre les violences sexuelles »

La FFEPGV est engagée au niveau national dans la lutte contre les violences sexuelles et ce dans la lignée du ministère des sports pour lequel la lutte contre ces dernières constitue un dossier prioritaire.

Cet engagement du ministère a d'ailleurs conduit à une nouvelle organisation du réseau sportif, par la nomination de référents et de référentes auprès du ministère, en charge de la lutte contre les violences sexuelles, au sein de chaque Fédération. Il s'agit pour la FFEPGV de Laurine Bourgeois, Juriste et de Séverine Vidal, Directrice Technique Nationale adjointe. Elles accompagnent ainsi la Fédération au niveau national dans sa stratégie de lutte contre les violences sexuelles.

Au-delà de cet engagement national, il était nécessaire que chacun de nos territoires bénéficie d'une personne avec des compétences spécifiques en matière de lutte contre les violences sexuelles, ayant la capacité de

réagir efficacement et d'intervenir sur la thématique le cas échéant.

Les conseillers techniques régionaux de la FFEPV ont ainsi suivi une formation d'une journée animée par l'association Colosse aux Pieds d'Argile intitulée « Violences sexuelles : connaître les infractions, les prévenir et savoir agir ».

Dès lors, vous disposez d'interlocuteurs à différents niveaux sur la thématique des violences sexuelles :

- Au niveau national par le biais de Laurine Bourgeois ([laurine.bourgeois@ffepgv.fr](mailto:laurine.bourgeois@ffepgv.fr)) et de Séverine Vidal ([severine.vidal@ffepgv.fr](mailto:severine.vidal@ffepgv.fr)) ;
- Au niveau régional par le biais de nos conseillers techniques régionaux (CTR).

### Le partenariat avec l'Association Colosse Aux Pieds d'Argile

La Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire est engagée depuis 2019 au côté de l'Association Colosse Aux Pieds d'Argile.

Pour rappel, cette association, fondée par Sébastien Boueilh, a pour objet la prévention et la sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de harcèlement et de bizutage en milieu sportif, la formation de professionnels du milieu sportif, ainsi que l'accompagnement des structures et l'aide aux victimes confrontées à ces situations.

Dans le cadre de notre partenariat, l'association Colosse Aux Pieds D'Argile met en place des actions de sensibilisation auprès de différents publics de notre réseau et intervient en cas de suspicion ou de faits avérés de violences sexuelles. Elle procède alors à l'accompagnement de la victime, ainsi que de la structure concernée.

### Réagir en cas de suspicion d'une situation de violences sexuelles

Lorsque vous pensez qu'une personne est confrontée à une situation de violences sexuelles dans votre club EPGV ou que l'on vous rapporte des faits de violences, il est nécessaire d'agir vite et surtout d'en parler ! Ne restez surtout pas seul.e face à cette révélation ou face à vos doutes.

Votre premier réflexe doit être de signaler. Pour cela, nous vous invitons à utiliser notre formulaire de signalement, afin d'alerter le service juridique sur cette situation. Nous vous invitons à être le plus précis possible dans les informations que vous renseignez sur le formulaire.

Vous pouvez retrouver le formulaire de signalement sur le portail fédéral dans la page consacrée à la lutte contre les violences sexuelles : Lutte contre les violences

sexuelles et les violences faites aux femmes ([ffepgv.fr](http://ffepgv.fr)).

Une fois le signalement reçu, le service juridique prendra alors immédiatement contact avec l'auteur.e du signalement pour lui indiquer la procédure à suivre.

Vous pouvez également contacter :

- La police ou la gendarmerie nationale (17)
- Le 119 Enfance en Danger
- 3919 Violences Femmes Info
- L'association Colosse Aux Pieds d'Argile : par mail à l'adresse [colosseauxpiedsdargile@gmail.com](mailto:colosseauxpiedsdargile@gmail.com) ou par téléphone au 05 58 97 85 23.

Lorsqu'une telle situation survient, il est normal de se sentir démuni ou de faire preuve d'hésitation. Gardez cependant à l'esprit que signaler une situation à risque permet de protéger et d'aider une victime potentielle mais aussi l'ensemble de vos pratiquant.e.s.

### L'obligation d'honorabilité des dirigeant.e.s, des animateurs et des animatrices

Pour rappel, les animateurs et animatrices sont soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport, qui instaure une obligation d'honorabilité.

En application de cet article et afin d'assurer la sécurité des pratiquant.e.s, tous les crimes et certains délits spécialement énumérés comme la consommation de substances illicites ou les agressions sexuelles, génèrent une situation d'incapacité totale ou partielle d'exercer pour la personne concernée. La vérification

de l'honorabilité d'un animateur ou d'une animatrice consiste ainsi, pour les services de l'Etat, à s'assurer qu'il ou ne se trouve pas en situation d'incapacité.

Le contrôle du respect de cette condition d'honorabilité est effectué par consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FJAIS).

#### Pour les animateurs et animatrices titulaires d'une carte professionnelle

Pour les animateurs et animatrices exerçant contre rémunération, le contrôle de l'honorabilité est réalisé lors de l'examen de la déclaration d'activité de l'animateur ou l'animatrice rémunéré.e ou exerçant en qualité stagiaire.

Par ailleurs, ce contrôle est renouvelé tous les ans à la date d'anniversaire de la délivrance de la carte professionnelle et a minima tous les cinq ans au moment de son renouvellement.

#### Pour les animateurs et animatrices et les dirigeant.e.s bénévoles



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sont également visés par le contrôle systématique de l'honorabilité :

- Les animateurs bénévoles réguliers ou occasionnels
- Les dirigeant.e.s des associations sportives

Le ministère a créé une plateforme « Si honorabilité » sur laquelle les Fédérations sportives doivent déposer leurs fichiers de licencié.e.s bénévoles afin qu'un contrôle de leur honorabilité soit effectué par les services de l'Etat.

Le fichier déposé sur la plateforme du ministère consiste en une extraction, par la FFEPGV, des éléments saisis par vos soins sur l-réseau et concernant les animateurs et les animatrices (réguliers ou occasionnels) et dirigeant.e.s bénévoles. Les éléments nécessaires pour procéder au contrôle de l'honorabilité vous sont indiqués sur l-réseau.

Nous vous remercions d'être particulièrement vigilants à la bonne saisie de ces données personnelles d'une part mais également à la saisie complète des données nécessaires. En effet, toute erreur ou tout manque d'information sur l'identité d'un.e licencié.e concerné.e par le dispositif empêchera le contrôle de son honorabilité et nécessitera

## Le Kit de prévention EPGV « Lutte contre les violences sexuelles »

Pour vous permettre d'afficher votre engagement en matière de lutte contre les violences sexuelles et de vous inscrire dans une démarche de prévention, nous mettons à votre disposition des affiches que vous pouvez installer dans vos salles avec l'autorisation du gestionnaire de vos installations, ainsi que les différents outils de

que nous vous recontactions pour engager des corrections et soumettre à nouveau le fichier.

Une fois le fichier transmis par la FFEPGV, les services de l'Etat procèdent ensuite à une consultation du casier judiciaire (bulletin n°2) et du FIJAIS (fichier des auteurs d'infractions sexuelles et violentes) pour chacun des licenciés présents dans le fichier.

Si le contrôle fait apparaître une condamnation d'un.e licencié.e soumis.e à l'obligation d'honorabilité, la Fédération et le club dans lequel la personne évolue en seront informés, afin qu'ils puissent en tirer toutes les conséquences.

Ainsi, en tant que dirigeant.e.s, votre rôle est essentiel dans la mise en place de ce contrôle et nous avons besoin de vous.

communication du ministère des sports en matière de lutte contre les violences sexuelles.

Vous pouvez télécharger ce kit directement sur notre portail fédéral sur la page consacrée à la lutte contre les violences sexuelles : Lutte contre les violences sexuelles et les violences faites aux femmes ([ffepgv.fr](http://ffepgv.fr)).



# Procédure d'alerte interne sur une situation de violences

## Étape 1 ► La réception du signalement

Signalement de suspicions de violences sexuelles ou d'une situation avérée au service juridique de la fédération par la fiche de signalement ou tout autre moyen. Le service juridique prend immédiatement contact avec l'auteur du signalement pour l'informer que ce dernier a été reçu et lui donner le déroulé de la présente procédure.

## Étape 2 ► L'information des autorités administratives et judiciaires

Le service juridique informe la cellule signalement du ministère des sports et l'autorité judiciaire (procureur) le cas échéant si le mis en cause est un éducateur, information du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

## Étape 3 ► Le déclenchement de l'enquête

Le service juridique prend contact avec le référent régional et l'association Colosse Aux Pieds d'Argile afin de mener une enquête conjointe et que les victimes puissent être accompagnées juridiquement et psychologiquement.

## Étape 4 ► Prise de mesures conservatoires à l'encontre de l'auteur présumé des faits en fonction de leur gravité

Sur le plan du droit du travail si le mis en cause est un salarié ou sur le plan fédéral si le mis en cause est un licencié.

## Étape 5 ► Instruction de l'enquête

L'enquête est instruite par le service juridique, accompagné du référent régional et de l'association Colosse Aux Pieds d'Argile.

## Étape 6 ► Issue de l'enquête

Abandon de la procédure : pas de sanction.

## Étape 6 ► Issue de l'enquête

Déclenchement d'une procédure disciplinaire à l'égard du mis en cause : sanction

## 4.4 Les coordonnées des CODEP

### 01 - AIN

Présidence : Mireille Chanel  
CODEP EPGV 01  
Maison de la culture et de la citoyenneté  
4 Allée des Brotteaux - CS 70270  
01006 BOURG EN BRESSE CEDEX  
Tél : 04 26 11 72 62  
Mail : [ain@comite-epgv.fr](mailto:ain@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi et mercredi

### 02 - AISNE

Présidence : Nathalie Dubois  
CODEP EPGV 02  
10 rue de la Comédie  
02100 ST QUENTIN  
Tél : 07 83 33 93 77  
Mail : [aisne@comite-epgv.fr](mailto:aisne@comite-epgv.fr)  
Permanence : prise de rendez-vous par mail

### 03 - ALLIER

Présidence : Jacqueline Laumet  
CODEP EPGV 03  
Maison départementale des sports  
4 rue de Refembre  
03000 MOULINS  
Tél : 04 70 34 49 12 - 07 80 51 83 80  
Mail : [allier@comite-epgv.fr](mailto:allier@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi après-midi, jeudi et vendredi matin

### 04 - ALPES-DE-HAUTE PROVENCE

Présidence : Doriane Moretti-Alunni  
CODEP EPGV 04  
3 cours Jacques Paulon  
04290 VOLONNE  
Tél : 04 92 33 18 07  
Mail : [alpesdehauteprovence@comite-epgv.fr](mailto:alpesdehauteprovence@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi et mardi

### 05 - HAUTES-ALPES

Présidence : Josette Maillot  
CODEP EPGV 05  
Micropolis - Bâtiment Isatis  
Quartier Belle-Aureille  
05000 GAP  
Tél : 04 92 54 49 64  
Mail : [hautesalpes@comite-epgv.fr](mailto:hautesalpes@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi et mardi

### 06 - ALPES MARITIMES

Présidence : Danielle Salomone  
CODEP EPGV 06  
75 avenue de Pessicart Résidence Lou Righi  
06100 NICE  
Tél : 04 93 96 35 66  
Mail : [alpesmaritimes@comite-epgv.fr](mailto:alpesmaritimes@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi et jeudi

### 07 - ARDÈCHE

Présidence : Collégiale,  
représentante légale : Magali Espinasse  
CODEP EPGV 07  
Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche  
71, rue Pierre Latécoère  
26000 VALENCE  
Tél : 04 75 75 47 71  
Mail : [dromeardeche@comite-epgv.fr](mailto:dromeardeche@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi matin, mercredi après-midi et jeudi matin

### 08 - ARDENNES

Se renseigner auprès du CODEP 51

### 09 - ARIÈGE

Présidence : Florence Laignel-Duval  
CODEP EPGV 09  
Quartier Labarre  
Cité Aimé Surre - Bât.N°4  
09000 FOIX  
Tél : 05 61 02 91 10 - 06 86 14 20 88  
Mail : [ariego@comite-epgv.fr](mailto:ariego@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mercredi, jeudi et vendredi matin

### 10 - AUBE

Présidence : Carole Poivez  
CODEP EPGV 10  
Maison des Associations  
63 avenue Pasteur  
10000 TROYES  
Tél : 03 25 74 31 13  
Mail : [aube@comite-epgv.fr](mailto:aube@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, mercredi matin et jeudi

### 11- AUDE

Présidence : Florence Poinsetot  
CODEP EPGV 11  
Maison des Sports  
8 rue Camille Saint-Saëns  
11000 CARCASSONNE  
Tél : 04 68 72 74 25  
Mail : [aude@comite-epgv.fr](mailto:aude@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, mercredi matin et jeudi matin

### 12 - AVEYRON

Présidence : Marc Garrigues  
CODEP EPGV 12  
21 Avenue de Paris  
12000 RODEZ  
Tél : 06 32 93 37 50  
Mail : [aveyron@comite-epgv.fr](mailto:aveyron@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi matin, mardi, mercredi matin, jeudi

### 13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Présidence : Françoise Laurin  
CODEP EPGV 13  
3 Rue St Ferréol  
13001 MARSEILLE  
Tél : 04 91 90 28 68 - 06 77 47 13 26  
Mail : [bouchesdurhone@comite-epgv.fr](mailto:bouchesdurhone@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, mercredi, jeudi.  
Les matins sans RDV et les après-midis sur RDV

### 14 - CALVADOS

CODEP EPGV 14  
930 bd des Belles Portes Appt 213 - 6<sup>e</sup> étage  
14200 HEROUVILLE ST CLAIR  
Tél : 02 31 06 00 63  
Mail : [calvados@comite-epgv.fr](mailto:calvados@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi au vendredi

### 15 - CANTAL

Présidence : Collégiale,  
représentante légale : Sylvie Maxe  
CODEP EPGV 15  
Maison des Sports  
130 avenue du Général Leclerc  
15000 AURILLAC  
Tél : 04 71 64 46 55  
Mail : [cantal@comite-epgv.fr](mailto:cantal@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi après-midi, mardi et mercredi

### 16 - CHARENTE

Présidence : Collégiale,  
représentante légale : Angélique Delage  
CODEP EPGV 16  
Maison départementale des sports  
Domaine de la Combe  
241 rue des Mesniers  
16710 SAINT YRIEX SUR CHARENTE  
Tél : 05 45 25 32 51  
Mail : [charente@comite-epgv.fr](mailto:charente@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, jeudi et vendredi

### 17 - CHARENTE MARITIME

Présidence : Francine Baudin  
CODEP EPGV 17  
Maison des Sports Colette Besson  
13 cours Paul Doumer  
17100 SAINTES  
Tél : 05 46 74 99 64  
Mail : [charentemaritime@comite-epgv.fr](mailto:charentemaritime@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi matin et jeudi

### 18 - CHER

Présidence : Roger Piffault  
CODEP EPGV 18  
Maison départementale des sports du Cher  
1 rue Gaston Berger  
18000 BOURGES  
Tél : 02 48 50 48 81  
Mail : [cher@comite-epgv.fr](mailto:cher@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi après-midi, mardi matin, mercredi, jeudi et vendredi matin

### 19 - CORRÈZE

Présidence : Anne-Marie Falzon  
CODEP EPGV de la Corrèze  
Maison Municipale des Sports  
8 avenue André Jalinat  
19100 BRIVE LA GAILLARDE  
Tél : 05 55 17 29 49  
Mail : [correze@comite-epgv.fr](mailto:correze@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, jeudi et vendredi

### 21 - CÔTE-D'OR

Présidence : Valérie Rodière  
CODEP EPGV 21  
14F rue Pierre de Coubertin,  
Parc de Mirande  
21000 DIJON  
Tél : 03 80 67 24 23 - 06 38 42 99 51  
Mail : [cotedor@comite-epgv.fr](mailto:cotedor@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi après-midi, jeudi après-midi et vendredi matin



## 22 - CÔTES D'ARMOR

Présidence : Evelyne Bardou  
Codep EPGV 22  
Maison des sports  
18 rue Pierre de Coubertin  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél : 06 20 72 49 69  
Mail : [cotesdarmor@comite-epgv.fr](mailto:cotesdarmor@comite-epgv.fr)

## 23 - CREUSE

Présidence : Nathalie Peycheraud  
CODEP EPGV 23  
BP 84  
23200 AUBUSSON  
Tél : 06 71 15 84 11 - 06 30 29 25 85  
Mail : [creuse@comite-epgv.fr](mailto:creuse@comite-epgv.fr)

## 24 - DORDOGNE

Présidence : Marie-Christine Merlateau  
CODEP EPGV 24  
Maison des Sports  
46 rue Kléber  
24000 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 07 41 09  
Mail : [dordogne@comite-epgv.fr](mailto:dordogne@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au vendredi,  
les matins uniquement

## 25 - DOUBS

Présidence : Martine Valeur  
CODEP EPGV 25/90  
44B rue des Hauts de St Claude  
25000 BESANCON  
Tél : 09 53 91 68 07 - 06 02 36 08 72  
Mail : [doubsterritoiredebelfort@comite-epgv.fr](mailto:doubsterritoiredebelfort@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi matin, jeudi  
toute la journée, vendredi matin

## 26 - DRÔME

Présidence : Collégiale,  
représentante légale : Magali Espinasse  
CODEP EPGV 26  
Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche  
71 rue Pierre Latécoère  
26000 VALENCE  
Tél : 04 75 75 47 71  
Mail : [dromeardèche@comite-epgv.fr](mailto:dromeardèche@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi matin, mercredi  
après-midi et jeudi matin

## 27 - EURE

Présidence : Michel LUCAS  
CODEP EPGV 27  
80 rue Willy Brandt  
27000 EVREUX  
Tél : 02 32 28 94 27  
Mail : [eure@comite-epgv.fr](mailto:eure@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au jeudi (les matins)

## 28 - EURE-ET-LOIR

Présidence : Michel Chauveau  
CODEP EPGV 28  
15 avenue des Sablons  
28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 33 09 74  
Mail : [eureetloir@comite-epgv.fr](mailto:eureetloir@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, jeudi et vendredi  
(les matins) et le mercredi après-midi

## 29 - FINISTÈRE

Présidence : François Lannuzel  
CODEP EPGV 29  
Maison des sports  
4 rue Anne Robert Jacques Turgot  
29000 QUIMPER  
Tél : 02 98 98 75 33 - 06 78 36 72 88  
Mail : [finistere@comite-epgv.fr](mailto:finistere@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi après- midi et vendredi après-midi

## 30 - GARD

Présidence : Chantal May  
CODEP EPGV 30  
3 rue Scatisse  
30000 NIMES  
Tél : 04 66 29 42 77  
Mail : [gard@comite-epgv.fr](mailto:gard@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi et jeudi

## 31 - HAUTE-GARONNE

Présidence : Christine Gury  
CODEP EPGV 31  
Maison des Sports  
190 rue Isatis  
31670 LABEGE  
Tél : 05 62 24 19 24  
Fax : 05 62 24 19 21  
Mail : [haute Garonne@comite-epgv.fr](mailto:haute Garonne@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au vendredi

## 32 - GERS

Présidence : Danielle Cros  
CODEP EPGV 32  
36 rue des canaris  
32000 AUCH  
Tél : 05 62 05 30 17  
Mail : [gors@comite-epgv.fr](mailto:gors@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi après-midi,  
jeudi et vendredi matin

## 33 - GIRONDE

Présidence : Martine Burgel  
CODEP EPGV 33  
BP 36 - 96 rue de Beausoleil  
33171 GRADIGNAN Cedex  
Tél : 05 56 89 51 72  
Mail : [gironde@comite-epgv.fr](mailto:gironde@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au vendredi

## 34 - HÉRAULT

Présidence : Brigitte Lan  
CODEP EPGV 34  
Maison Départementale des Sports  
ZAC Pierresvives  
66 Esplanade de l'Égalité - BP 7250  
34086 MONTPELLIER Cedex 4  
Tél : 04 67 67 40 78  
Mail : [herault@comite-epgv.fr](mailto:herault@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi et jeudi

## 35 - ILLE-ET-VILAINE

Présidence : Georges Grumel  
CODEP EPGV 35  
13B avenue de Cucillé 35065 RENNES Cedex  
Tél : 09 53 36 37 00  
Mail : [illeetvilaine@comite-epgv.fr](mailto:illeetvilaine@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi, jeudi et vendredi matin

## 36 - INDRE

Présidence : Bernadette Henaux  
CODEP EPGV 36  
Maison des Sports  
89 allée des Platanes  
36000 CHATEAUROUX  
Tél : 02 54 35 55 44  
Mail : [indre@comite-epgv.fr](mailto:indre@comite-epgv.fr)  
Permanence : mercredi

## 37 - INDRE-ET-LOIRE

Présidence : Véronique Renard  
CODEP EPGV 37  
Maison des Sports  
Rue de l'Aviation  
37210 PARCAY-MESLAY  
Tél : 02 47 40 25 06  
Mail : [indreetloire@comite-epgv.fr](mailto:indreetloire@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, jeudi et vendredi

## 38 - ISÈRE

Présidence : Mireille Marche  
CODEP EPGV 38  
Maison des Associations  
6 rue Berthe de Boissieux  
38000 GRENOBLE  
Tél : 04 76 46 86 93  
Mail : [isere@comite-epgv.fr](mailto:isere@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, mercredi matin et jeudi

## 39 - JURA

Présidence : Nicole Guy  
CODEP EPGV 39  
86 Cours Sully 39000 LONS LE SAUNIER  
Tél : 03 84 24 79 14  
Mail : [jura@comite-epgv.fr](mailto:jura@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi matin, mardi  
après-midi et samedi matin

## 40 - LANDES

Co-présidence : Jean-Pierre Marque  
CODEP EPGV 40  
10 rue d'Argoubet  
40100 DAX  
Tél & fax : 05 58 74 89 10  
Mail : [landes@comite-epgv.fr](mailto:landes@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi après-midi et jeudi matin

## 41 - LOIR-ET-CHER

Présidence : Chantal Lenay  
CODEP EPGV 41  
Maison Départementale du Sport  
1 avenue de Chateaudun BP 50050  
41913 BLOIS Cedex 9  
Tél : 02 54 42 37 41 - 06 23 75 47 20  
Mail : [loiretcher@comite-epgv.fr](mailto:loiretcher@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi après-midi et  
jeudi après-midi





## 62 - PAS-DE-CALAIS

Présidence : Florence Carlu  
CODEP EPGV 62  
Maison des sports du Pas-de-Calais  
9 rue Jean Bart  
62143 ANGRES  
Tél : 03 21 72 67 48 - 06 37 87 02 20 (lundi et jeudi)  
Mail : [pasdecalais@comite-epgv.fr](mailto:pasdecalais@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi

## 63 - PUY-DE-DÔME

Présidence : Collégiale,  
représentante légale : Jacqueline Laumet  
CODEP EPGV 63  
15 Boulevard Paul Pochet Lagaye  
63000 CLERMONT FERRAND  
Tél : 04 73 15 93 81 - 06 79 11 69 62 (hors permanence)  
Mail : [puydedome@comite-epgv.fr](mailto:puydedome@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi et mercredi

## 64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Présidence : Nicole Rivot  
CODEP EPGV 64  
Centre départemental Nelson Paillou  
2 Allée des platanes  
64100 BAYONNE  
Tél : 06 44 73 19 22  
Mail : [pyreneesatlantiques@comite-epgv.fr](mailto:pyreneesatlantiques@comite-epgv.fr)

## 65 - HAUTES-PYRÉNÉES

Présidence : Françoise Ruet  
CODEP EPGV 65  
4 rue Alphonse Daudet  
65000 TARBES  
Tél : 05 62 44 83 50  
Mail : [hautespyrenees@comite-epgv.fr](mailto:hautespyrenees@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi matin, mardi et jeudi

## 66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES

Présidence : Chantal Domenjo  
CODEP EPGV 66  
36 Avenue Général de gaulle  
66000 PERPIGNAN  
Tél : 04 68 34 31 72  
Mail : [pyreneesorientales@comite-epgv.fr](mailto:pyreneesorientales@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi et jeudi

## 67 - BAS-RHIN

Présidence : Patricia Wagner  
CODEP EPGV 67  
Maison des Sports  
4 rue Jean Mentelin - BP 95028  
67035 STRASBOURG Cedex 2  
Tél : 03 88 26 94 29  
Mail : [basrhin@comite-epgv.fr](mailto:basrhin@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi, jeudi et vendredi

## 68 - HAUT-RHIN

Présidence : Marie-Ange Paciel  
CODEP EPGV 68  
1 rue des Fleurs  
68190 UNGERSHEIM  
Tél : 03 89 81 76 11  
Mail : [hautrhin@comite-epgv.fr](mailto:hautrhin@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi et jeudi

## 69 - RHÔNE

Présidence : Josie Vermorel  
CODEP EPGV 69  
169 Avenue Charles-de-Gaulle  
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE  
Tél : 04 37 41 61 39  
Mail : [rhonemetropolede lyon@comite-epgv.fr](mailto:rhonemetropolede lyon@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au jeudi

## 70 - HAUTE SAÔNE

Présidence : Françoise Weisser  
CODEP EPGV 70  
Maison des associations  
53 rue Jean Jaurès  
70000 VESOUL  
Tél : 09 51 00 64 51 - 06 95 85 50 21  
Mail : [hautesaone@comite-epgv.fr](mailto:hautesaone@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, mercredi et jeudi matin

## 71 - SAÔNE-ET-LOIRE

Présidence : Anick Vauthey  
CODEP EPGV 71  
Maison des associations  
4 rue Jules Ferry  
71100 CHALON SUR SAONE  
Tél : 03 85 48 34 94  
Mail : [saoneetloire@comite-epgv.fr](mailto:saoneetloire@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi matin, mardi après-midi,  
jeudi après-midi et sur RDV

## 72 - SARTHE

Présidence : Collégiale  
Représentante légale : Marcelle Lancelleur  
CODEP EPGV 72  
Maison départementale des sports  
29 boulevard Saint Michel  
72000 LE MANS  
Tél : 02 52 19 21 20 - 07 83 34 39 34  
Mail : [sarthe@comite-epgv.fr](mailto:sarthe@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi, mercredi après-midi  
et vendredi après-midi

## 73 - SAVOIE

Présidence : Collégiale,  
représentante légale : Nicole Camelin  
CODEP EPGV 73  
Maison des Sports  
90 rue Henri Oreiller  
73000 CHAMBERY  
Tél : 04 79 60 09 83  
Mail : [savoie@comite-epgv.fr](mailto:savoie@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au vendredi

## 74 - HAUTE-SAVOIE

Présidence : Jean-Claude Blanchot  
CODEP EPGV 74  
Maison des Sports  
97 A Avenue de Genève  
74000 ANNECY  
Tél : 04 50 44 29 33  
Mail : [hautesavoie@comite-epgv.fr](mailto:hautesavoie@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi après-midi, vendredi matin

## 75 - PARIS

Présidence : Maryse Cantarella  
CODEP EPGV 75  
15 rue Baptiste Renard  
75013 PARIS  
Tél : 01 53 26 05 05 - 06 37 54 43 91  
Mail : [paris@comite-epgv.fr](mailto:paris@comite-epgv.fr)  
Permanence : mercredi

## 76 - SEINE-MARITIME

Présidence : Simone Morel  
CODEP EPGV 76  
Parc d'activité  
11 rue du Moulin à Poudre  
76150 MAROMME  
Tél : 02 35 33 90 90  
Mail : [seinemaritime@comite-epgv.fr](mailto:seinemaritime@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi après-midi,  
et du mardi au jeudi

## 77 - SEINE-ET-MARNE

Présidence : Natercia Meira  
CODEP EPGV 77  
Résidence le Bancel  
5 rue du Moulin de Poignet  
77000 MELUN  
Tél : 01 64 37 77 54  
Mail : [seineetmarne@comite-epgv.fr](mailto:seineetmarne@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au mercredi (télétravail le jeudi)

## 78 - YVELINES

Présidence : Brigitte Giffard  
CODEP EPGV 78  
12 rue du Chemin aux Boeufs  
78990 ELANCOURT  
Tél : 01 30 51 91 79  
Mail : [yvelines@comite-epgv.fr](mailto:yvelines@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi et vendredi

## 79 - DEUX-SÈVRES

Présidence : Isabelle Olivieri  
CODEP EPGV 79  
Maison départementale des sports  
28 rue de la blauderie CS38539  
79025 NIORT Cedex  
Tél : 07 71 83 63 49  
Mail : [deuxsevres@comite-epgv.fr](mailto:deuxsevres@comite-epgv.fr)  
Permanence : Lundi matin, mercredi après-midi  
et jeudi matin

## 80 - SOMME

Présidence : Sylvie Derumigny  
CODEP EPGV 80  
Maison des Sports  
2 rue Lescouvé  
80000 AMIENS  
Tél : 03 22 46 26 82 - 06 84 51 07 13  
Mail : [somme@comite-epgv.fr](mailto:somme@comite-epgv.fr)  
Permanence : jeudi matin

## 81 - TARN

Présidence : Claudine Garcia  
CODEP EPGV 81  
Maison départementale des Sports  
148 avenue Dembourg  
81000 ALBI  
Tél : 05 63 46 30 12  
Mail : [tarn@comite-epgv.fr](mailto:tarn@comite-epgv.fr)  
Permanence : Mardi et jeudi



## 82 - TARN-ET-GARONNE

Présidence : Aline Meric  
CODEP EPGV 82  
8 rue des Primeurs - BP 50  
82030 MONTAUBAN Cedex  
Tél : 05 63 63 34 96  
Mail : [tarnetgaronne@comite-epgv.fr](mailto:tarnetgaronne@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi après-midi et jeudi

## 83 - VAR

Présidence : Martine Peres  
CODEP EPGV 83  
29 avenue de la gare  
83720 TRANS EN PROVENCE  
Tél : 07 61 32 91 66  
Mail : [var@comite-epgv.fr](mailto:var@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi au jeudi

## 84 - VAUCLUSE

Présidence : Gérard Armérigo  
CODEP EPGV 84  
422 Avenue Maréchal Leclerc  
84120 PERTUIS  
Tél : 04 90 77 04 79  
Mail : [vaucluse@comite-epgv.fr](mailto:vaucluse@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au mercredi

## 85 - VENDÉE

Présidence : Yvette Ducamain  
CODEP EPGV 85  
Maison des Sports  
202 boulevard Aristide Briand  
85000 LA ROCHE SUR YON  
Tél : 02 51 44 27 18  
Mail : [vendee@comite-epgv.fr](mailto:vendee@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, jeudi et vendredi

## 86 - VIENNE

Présidence : Marie-Claude Lecomte  
CODEP EPGV 86  
Maison des Sports  
6 Allée Jean Monnet - Bâtiment C3  
86000 POITIERS  
Tél : 05 86 28 00 18  
Mail : [vienn@comite-epgv.fr](mailto:vienn@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi après-midi, mardi et jeudi

## 87 - HAUTE-VIENNE

Présidence : Brigitte Blondy  
CODEP EPGV 87  
Résidence les jacinthes  
17 rue Rude  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 79 28 77  
Mail : [hautevienn@comite-epgv.fr](mailto:hautevienn@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au jeudi et vendredi matin

## 88 - VOSGES

Présidence : Chantal Rosso  
CODEP EPGV 88  
Maison des associations N°8  
88000 EPINAL  
Tél : 03 29 35 63 94 - 06 31 31 91 66  
Mail : [vosges@comite-epgv.fr](mailto:vosges@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi matin, mercredi et vendredi matin

## 89 - YONNE

Présidence : Annie Foissy  
CODEP EPGV 89  
10 Avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie  
BP 11  
89010 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 51 26 28  
Mail : [yonne@comite-epgv.fr](mailto:yonne@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mercredi matin et jeudi

## 90 - TERRITOIRE DE BELFORT

Présidence : Martine Valeur  
CODEP EPGV 25/90  
44 B rue des Hauts de St Claude  
25000 BESANCON  
Tél : 09 53 91 68 07 - 06 02 36 08 72  
Mail : [doubsterritoiredebelfort@comite-epgv.fr](mailto:doubsterritoiredebelfort@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi matin, jeudi toute la journée et vendredi matin

## 91 - ESSONNE

Présidence : Michèle Bemilli  
CODEP EPGV 91  
Maison Départementale des Comités sportifs de l'Essonne  
62 bis Boulevard Charles de Gaulle  
91540 MENNECY  
Tél : 01 69 23 44 11  
Mail : [essonne@comite-epgv.fr](mailto:essonne@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mardi, jeudi et vendredi

## 92 - HAUTS-DE-SEINE

Présidence : Geneviève Dael  
CODEP EPGV 92  
6, place Gabriel Péri  
92310 SÈVRES  
Tél : 01 45 34 04 22  
Mail : [hautsdeseine@comite-epgv.fr](mailto:hautsdeseine@comite-epgv.fr)  
Permanence : mercredi matin, jeudi et vendredi

## 93 - SEINE-SAINT-DENIS

Présidence : Michelle Llanes  
CODEP EPGV 93  
32 rue Delizy - Hall 2  
93694 PANTIN Cedex  
Tél : 01 41 60 11 78 - 06 42 60 40 07  
Mail : [seinstdenis@comite-epgv.fr](mailto:seinstdenis@comite-epgv.fr)  
Permanence : le mardi, mercredi et jeudi

## 94 - VAL-DE-MARNE

Présidence : Danièle Bertschin  
CODEP EPGV 94  
36 rue Mauconseil  
94120 FONTENAY SOUS BOIS  
Tél : 01 48 73 00 97  
Mail : [valdemarne@comite-epgv.fr](mailto:valdemarne@comite-epgv.fr)  
Permanence : tous les après-midi du lundi au jeudi

## 95 - VAL-D'OISE

Présidence : Guy Gaste  
CODEP EPGV 95  
Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle  
106 rue des Bussys  
95600 EAUBONNE  
Tél : 01 34 16 49 57  
Mail : [valdoise@comite-epgv.fr](mailto:valdoise@comite-epgv.fr)  
Permanence : lundi, mercredi et vendredi

## 971 - GUADELOUPE

Présidence : Christian Thenard  
CODEP EPGV 971 - Guadeloupe  
Passage des Foufous  
Rue de l'Aviation Saint Félix  
97190 GOSIER  
Tél : 06 90 63 58 66 - 05 90 88 77 86  
Mail : [guadeloupe@comite-epgv.fr](mailto:guadeloupe@comite-epgv.fr)  
Permanence : les matins du lundi au vendredi

## 972 - MARTINIQUE

Présidence : Roger Lony  
CODEP EPGV 972 - Martinique  
78 Lotissement L'Autre Bord Voie 2  
97220 TRINITÉ  
Tél : 05 96 61 48 19 - 06 96 86 22 32  
Mail : [martinique@comite-epgv.fr](mailto:martinique@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au vendredi

## 973 - GUYANE

Présidence : Ernestine Noël  
CODEP EPGV 973 - Guyane  
chez Madame Ernestine Noël  
2 cité Amaranthe  
Rue de la Pépinière  
97310 KOUROU  
Tél : 05 94 22 06 49  
Mail : [guyane@comite-epgv.fr](mailto:guyane@comite-epgv.fr)  
Permanence : mardi matin et jeudi matin

## 974 - RÉUNION

Présidence : Barnabé Proudhom  
CODEP EPGV 974 - Réunion  
Maison Régionale des Sports  
1 rue Philibert Tsiranana  
97490 STE CLOTILDE  
Tél : 02 62 21 51 57  
Mail : [lareunion@comite-epgv.fr](mailto:lareunion@comite-epgv.fr)  
Permanence : du lundi au vendredi



# 4.4 Les coordonnées des COREG

## 01 – AUVERGNE RHÔNE ALPES

(01/03/07/15/26/38/42/43/63/69/73/74)

Représentante légale : Josie Vermorel

Mail : [aura@comite-epgv.fr](mailto:aura@comite-epgv.fr)

### Siège social :

COREG EPGV Auvergne Rhone Alpes

Maison Régionale des Sports

68 Avenue Tony Garnier

69007 LYON

Tél. : 04 73 35 33 37

Permanence : du lundi au vendredi

### Pôle administratif & comptabilité

COREG EPGV Auvergne-Rhone-Alpes

15 Boulevard Paul Pochet Lagaye

63000 CLERMONT FERRAND

Tél : 04 73 35 33 37

Permanence : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

### Antenne Formation Voiron

COREG EPGV Auvergne-Rhone-Alpes

Domaine de la Brunerie

180 Bouevard de Charavines

38500 VOIRON

Tél : 04 76 66 92 33

Permanence : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi

## 02 – BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

(21/25/39/58/70/71/89/90)

Présidence : Anick Vauthey

Mail : [bfc@comite-epgv.fr](mailto:bfc@comite-epgv.fr)

### Siège social :

COREG EPGV Bourgogne-Franche-Comté

14 RUE Piere de Coubertin – Bâtiment H

21000 DIJON

Tél : 03 80 43 88 62 – 06 75 18 00 64

Permanence : du lundi au vendredi

### Antenne Besançon

COREG EPGV Bourgogne-Franche-Comté

Maison Régionale des Sports

3 Avenue des Montbouçons

25000 BESANCON

Tél : 09 66 94 97 77

Permanence : mardi, jeudi et vendredi

## 03 – BRETAGNE (22/29/35/56)

Présidence : Didier Gavard

COREG EPGV Bretagne

4 A rue Bignon

35000 RENNES

Tél : 02 99 67 35 40 – 06 65 67 38 84

Mail : [bretagne@comite-epgv.fr](mailto:bretagne@comite-epgv.fr)

Permanence : lundi, mardi, jeudi et vendredi

## 04 – CENTRE VAL DE LOIRE

(18/28/36/37/41/45)

Présidence : Dominique Leroux

COREG EPGV Centre Val de Loire

2 Faubourg St Jean

45000 ORLEANS

Tél : 02 38 68 07 64 – 06 33 36 13 57

Mail : [centrevaleloire@comite-epgv.fr](mailto:centrevaleloire@comite-epgv.fr)

Permanence : lundi, mardi, jeudi et vendredi

## 05 – CORSE (201/202)

Présidence : Marie-Jeanne Dubois

### Siège social :

COREG EPGV Corse

Avenue Paul Giacobbi

20600 BASTIA

Tél : 04 95 58 61 27

Mail : [corse@comite-epgv.fr](mailto:corse@comite-epgv.fr)

Permanence : lundi, mardi, mercredi et jeudi

### Antenne Calvi

COREG EPGV Corse

Immeuble Cynros

5 Boulevard Wilson

20260 CALVI

Tél : 04 95 58 61 27

Permanence : lundi, mardi et mercredi matin

## 06 – GRAND EST

(08/10/51/52/54/55/57/67/68/88)

Présidence : Marie-Angèle Paciel

COREG EPGV Grand Est

Maison Régionale des Sports

13 rue Jean Moulin – CS 70001

54510 TOMBLAINE

Tél : 03 83 18 87 27

Mail : [grandest@comite-epgv.fr](mailto:grandest@comite-epgv.fr)

Permanence : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

## 07 – HAUTS-DE-FRANCE

(02/59/60/62/80)

Présidence : Philippe Gryson

COREG EPGV Hauts-de-France

519 A Avenue de Dunkerque

59160 LOMME

Tél : 03 20 88 27 30

Mail : [hautsdefrance@comite-epgv.fr](mailto:hautsdefrance@comite-epgv.fr)

Permanence : du lundi au vendredi

## 08 – ILE DE France

(75/77/78/91/92/93/94/95)

Présidence : Catherine Amoudry

COREG EPGV Ile-de-France

13 rue E. Marcel

74001 PARIS

Tél : 01 45 08 09 77 (administratif) – 09 52 48 56 26 (formation)

Mail : [idf@comite-epgv.fr](mailto:idf@comite-epgv.fr)

Permanence : du lundi au vendredi

## 09 – NORMANDIE

(14/27/50/61/76)

Présidence : Jacques Hélicher

COREG EPGV Normandie

7 Avenue de la Voie au Coq

14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Tél : 02 31 28 78 71

Permanence : du lundi au vendredi

## 10 – NOUVELLE AQUITAINE

(16/17/19/23/24/33/40/47/64/79/86/87)

Présidence : Francine Saint Guily

Mail : [na@comite-epgv.fr](mailto:na@comite-epgv.fr)

### Siège social :

COREG EPGV Nouvelle-Aquitaine

Maison Régionale des Sports

2 Avenue de l'Université

33400 TALENCE

Tél. secrétariat : 05 57 22 29 86

Permanence : du lundi au vendredi

Tél. formation : 06 81 96 16 19 ou 07 83 80 44 51

Permanence : tous les matins du lundi au vendredi

### Antenne Limoges

COREG EPGV Nouvelle-Aquitaine

Maison Régionale des Sports Gaïa

142 Avenue Emile Labussière

87100 LIMOGES

Tél : 05 57 22 29 86

Permanence : Pas d'accueil physique

## 11 – Occitanie

(09/11/12/30/31/32/34/46/48/65/66/81/82)

Présidence : Michelle Thibault

Mail : [occitanie@comite-epgv.fr](mailto:occitanie@comite-epgv.fr)

Permanence : du lundi au vendredi

### Siège social :

COREG EPGV Occitanie

7 rue André Citroën

31130 BALMA

Tél : 05 34 25 77 90

### Antenne Montpellier

COREG EPGV Occitanie

Maison Régionale des Sports – CS 34093

1039 rue Georges Méliès

34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 05 34 25 77 90

Permanence : du lundi au jeudi

## 12 – PAYS-DE-LA-LOIRE

(44/49/53/72/85)

Présidence : Agnès Métay

COREG EPGV Pays-de-la-Loire

Maison des Sports de Nantes – BP 90312

44 rue Romain Rolland – Bâtiment C

44103 NANTES CEDEX 4

Tél : 02 40 59 05 44

Mail : [paysdeleloire@comite-epgv.fr](mailto:paysdeleloire@comite-epgv.fr)

Permanence : lundi, mardi, mercredi et vendredi

## 13 – PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

(04/05/06/13/83/84)

Présidence : Régine Bostetter

COREG EPGV PACA

Europarc Sainte Victoire – Bâtiment 10

10 Route de Val Brillant

13590 MEYREUIL

Tél : 04 42 95 02 11

Mail : [paca@comite-epgv.fr](mailto:paca@comite-epgv.fr)

Permanence : lundi, mardi, mercredi et jeudi



# GÉVÉDIT un service + EPGV

## UN CATALOGUE COMPLET

### 240 PAGES de produits, de solutions et d'avantages !

Exclusivement réservé  
aux clubs, dirigeants,  
animateurs et  
licenciés FFEPGV



com  
mu  
nica  
tion

RECRUTER



### POUR SE DÉVELOPPER PAR UNE COMMUNICATION EXTERNE EFFICACE !

Un large panel d'outils de communication : affiches, flyers, kakémonos, banderoles, autocollants... pour s'afficher, distribuer et recruter de nouveaux adhérents.

promo  
tion

FIDÉLISER



### POUR DIFFUSER ET FIDÉLISER VOS LICENCIÉS OU ATTIRER DE NOUVEAUX ADHÉRENTS !

Une toute nouvelle collection d'objets ou de textile promotionnel à l'effigie de la FFEPGV et de Vitafédé pour offrir, pour communiquer et conquérir de nouveaux adhérents. Un service personnalisation pour réaliser des objets ou du textile à votre image.

ma  
té  
riels

PRATIQUER



### POUR UNE SÉANCE EPGV DE QUALITÉ !

Une large sélection de matériel et d'équipements adaptés à vos pratiques : tapis, haltères, matériels équilibre, ballons, matériels enfants... Un grand nombre d'articles marqués FFEPGV, autant d'atouts supplémentaires pour communiquer et pour valoriser l'identité fédérale auprès de vos licenciés.

média  
thèque

ANIMER



### POUR DES ANIMATIONS EPGV BIENS PRÉPARÉES !

Un large choix d'outils pédagogiques destinés aux animateurs : livres, cd audio, dvd. Les publications fédérales : Gymmémoire®, Equilibre et prévention des chutes, Sport-Santé un engagement politique, La gymnastique volontaire : 120 ans...

**COMMANDEZ**  
par téléphone au **02 41 44 19 76**  
**www.gevedit.fr**

GÉVÉDIT - ZA Grand Maison - 120 rue Louis Pasteur - 49800 TRÉLAZÉ  
Télécopie : 02 41 47 65 00 - Courriel : contact@gevedit.fr



Centrale d'achats  
de la Fédération Française d'Éducation Physique  
et de Gymnastique Volontaire